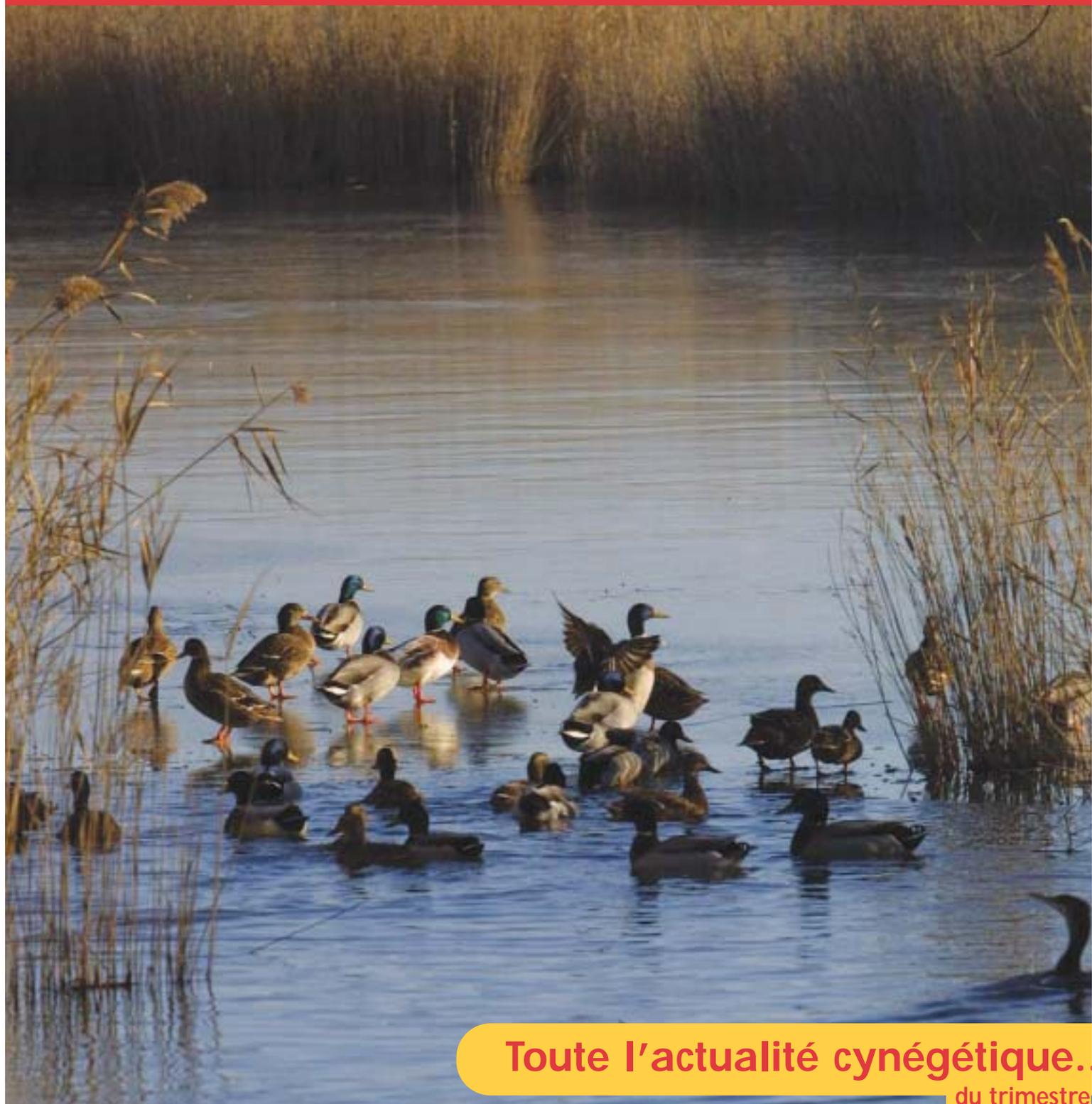




Des hauts cantons à la mer

La Chasse dans l'Hérault

Janvier 2011 - n° 81 - 1 €



Toute l'actualité cynégétique.
du trimestre

Chasse Pêche Paci

ZAE LES TANES BASSES
À CLERMONT L'HERAULT

04 67 96 17 96

Reprise

Occasions

Réparation

Optiques

Réglage immédiat

Armurerie

PROXIMITÉ DU QUARTIER DES TISSUS, GIFI ET SESAME) Tunnel de tir

Fusil semi-automatique

WINCHESTER



1

1 Winchester sx3 slug

Crosse bois Calibre 12
Canon 60 cm rayé
Rail pour optique

999 €



2

2 Winchester sx3

Calibre 12
3 chokes interchangeables

980 €



3

3 Winchester sx3

Calibre 20
3 chokes interchangeable

1090 €

PACK 100 cartouches Paci by Tunet

Calibre 12 - 32 g

bourre jupe- Plombs 6- 7,5- 9

27,90€



Coffre-fort

TUNET

1 coffre
acheté =

1 pack OFFERT

100 cartouches Paci by Tunet

Coffre-fort 4, 6, 8, 16 armes



Caractéristiques techniques	COFFRE-FORT 4 ARMES	COFFRE-FORT 6 ARMES	COFFRE-FORT 8 ARMES	COFFRE-FORT 16 ARMES
REFERENCE	S410SK01304	S410SK01406	S410SK01408	S410SK014016
COFFRE EN ACIER AVEC PEINTURE EPOXY	OUI	OUI	OUI	OUI
FERMETURE 5 PONTS (3+2)	OUI	OUI	OUI	OUI
SERRURE A CLEF (2)	OUI	OUI	OUI	OUI
COMPARTIMENT INTERIEUR	NON	OUI	OUI	OUI
MOQUETTE AU SOL	OUI	OUI	OUI	OUI
PREPERCAGE AU SOL ET AU MUR POUR FIXATION	OUI	OUI	OUI	OUI
DIMENSION	1300 X 250 X 250	1400 X 250 X 250	1400 X 450 X 250	1400 X 600 X 400
EPaisseur DE LA PORTE ET DES CLOISONS	2 MM	2 MM	2 MM	2 MM
POIDS	25 KG	42 KG	51 KG	72 KG
PRENEUR SUR LE COMPTOIR (€ TTC)	199 €	299 €	399 €	599 €

**Des hauts cantons à la mer,
La Chasse dans l'Hérault**

**LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE LA
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT
PARC D'ACTIVITÉS LA PEYRIÈRE
11 RUE ROBERT SCHUMAN
34433 ST-JEAN-DE-VÉDAS-Cedex
Tél. : 04 67 42 41 55
Fax : 04 67 42 66 17
E-mail : contact@fdc34.com**

Directeur de la publication :
Jean-Pierre GAILLARD

Publicité :
Christine VIVÈS 04 67 42 12 26

Réalisation :
Agence de Presse Espace Info
B. P. 100 - 34131 Mauguio cedex
Tél. : 04 67 12 05 05
Fax : 04 67 12 06 07
(Agence de Presse agréée par la CPPAP)

Impression :
Rockson - RN 113 - 13340 Rognac
Commission paritaire : 0714G85520
ISSN : 0997-685 X
Dépôt légal à parution

*Reproduction des photos
et des textes interdite*

*Avec ce numéro,
un catalogue ÉDILOISIRS*



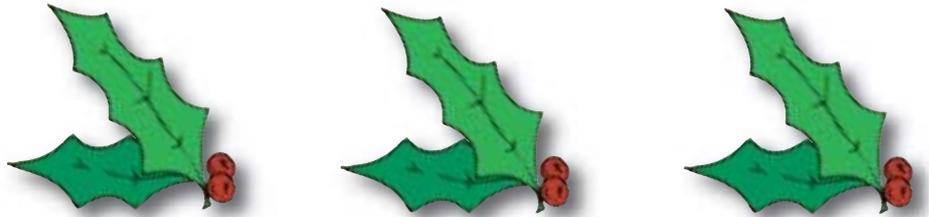
L'année 2010 s'achève ; elle a été d'une intensité remarquable en évènements : les négociations avec l'ONF sur les augmentations des baux de chasse, la convention avec le Conservatoire du Littoral sur les zones humides, la convention avec la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement), les négociations au Ministère sur les dates d'ouverture de la chasse au gibier d'eau et sur le Plan de Maîtrise du Sanglier, les élections fédérales (départementales, régionales et nationales), Natura 2000, le suivi du Grenelle de l'Environnement, les dégâts de lapins...



Tout cela s'est passé avec une mobilisation permanente du président, des administrateurs et du personnel que je remercie de s'être investi dans ces tâches indispensables pour la défense d'une chasse ouverte au plus grand nombre.

Pour 2011, je souhaite une chasse apaisée où les 1% de chasseurs qui pourrissent la vie des associations de chasse et de la fédération dont je vous ai parlé dans les précédents numéros et qui continuent, prennent conscience de la chance qu'ils ont de pratiquer dans des associations 1901. Dans les chasses privées, ils auraient pris la porte depuis longtemps. Alors messieurs qui vous disputez pour un morceau de gibier, quelques hectares, une demande de carnet de battue pour ne pas partager, une surenchère du prix, pour éliminer ceux qui pratiquent depuis des années, les braconniers, les violents, les procéduriers... sachez que la fédération soutiendra les 99% de gens sérieux à qui je souhaite pour 2011 avec tout mon Conseil d'Administration et le personnel tous les vœux de santé d'abord, de bonheur ensuite, aussi bien sur le plan personnel que cynégétique.

**Votre président
Jean-Pierre GAILLARD**



BULLETIN D'ABONNEMENT

à découper ou à photocopier et à retourner accompagné de votre règlement à :
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
Parc d'Activités La Peyrière - 11, rue Robert Schuman - 34433 St-Jean-de-Védas cedex

Je m'abonne à la revue trimestrielle "*Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault*" pour 1 an soit **4 numéros au prix de 4 €uros**

Je joins mon règlement à l'ordre de : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault : chèque bancaire chèque postal mandat

Nom : Prénom :

Adresse :

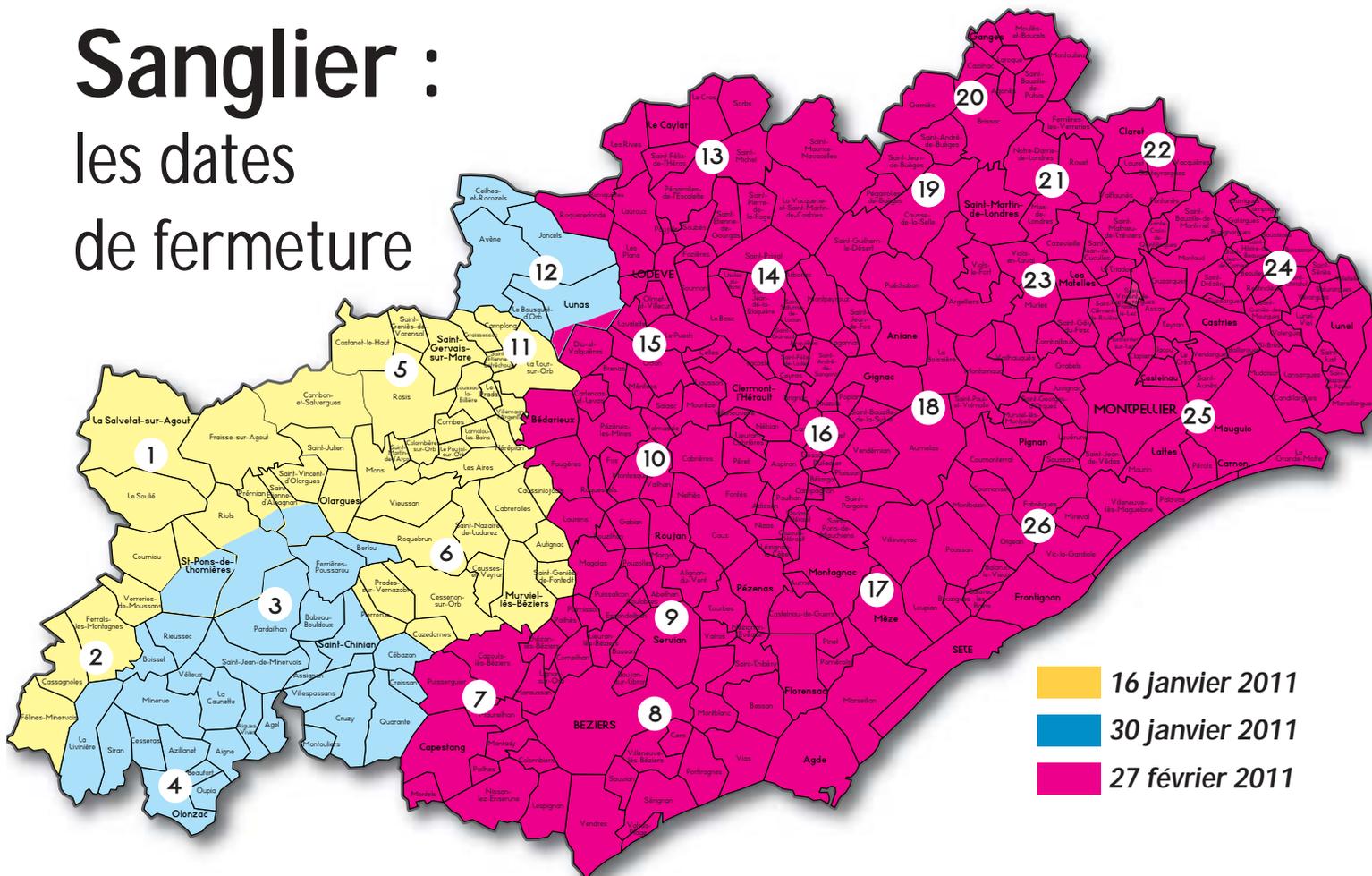
Code postal : Ville : Signature

Nos lecteurs sont priés de signaler tout changement d'adresse à notre siège social pour mise à jour de notre fichier



Sanglier :

les dates de fermeture



Le Fonds de Garantie n'indemnise plus les collisions avec la faune sauvage

Depuis la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010, l'intervention du Fonds de Garantie (FGAO) en matière d'indemnisation des dégâts matériels est exclusivement limitée à la prise en charge des dommages générés par des animaux dont le propriétaire n'est pas assuré. Sa mission demeure inchangée en matière de dommages résultant d'atteintes à la personne.



La prise en charge par le Fonds de Garantie des dommages matériels causés par des animaux sauvages a représenté un effort accru au fil des années, compte tenu du nombre de dossiers, passé de 42 000 en 2008 à plus de 65 000 en 2009, pour un coût de 34M€.

Pour le législateur, mettre un terme à cette mission, c'est ramener très normalement les collisions avec les animaux sauvages dans le giron des risques assurables, et rappeler ainsi que la solidarité nationale n'a pas vocation à se substituer à une assurance.

C'est aussi préserver la communauté des assurés sur laquelle le maintien de cette mission n'aurait pas manqué de

peser en termes financiers, et, par là même, pérenniser les missions du Fonds de Garantie.

Bref retour en arrière

En août 2003, le Fonds de Garantie s'était vu confier une nouvelle mission : l'indemnisation des dommages matériels et corporels causés lors d'un accident de la circulation avec un animal sauvage moyennant une franchise de 300 euros.

En juillet 2007, cette mission était étendue avec la suppression de l'abattement de 300 euros pris en charge par le Fonds de Garantie

En Août 2010, l'indemnisation des dommages matériels causés par un ani-

mal sauvage était maintenue mais la franchise était portée à 500 euros.

Désormais, la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 a modifié la mission du Fonds de Garantie : celui-ci n'intervient plus dans la prise en charge des dommages matériels causés par des animaux sauvages. Pour les accidents causés par un animal survenus après le 24 octobre 2010, le fonds de garantie n'indemnise désormais plus que les dommages matériels causés par un animal (domestique) dont le propriétaire n'est pas assuré. Seuls les contrats d'assurance auto souscrits avec les garanties « tous accidents » et « individuelle accident » garantissent ce risque.

L'indemnisation des dégâts aux cultures

L'intégralité de la facture étant à la charge de la fédération des chasseurs, la procédure est rigoureuse et les contrôles sont systématiques.

En 1968, la loi avait mis en place une indemnisation administrative des dégâts causés par le grand gibier en créant un fonds d'indemnisation géré par l'Office National de la Chasse. Ainsi, lorsque dans un département, le montant des dégâts était supérieur au produit des taxes et redevances abondant ce fonds d'indemnisation, la Fédération était tenue de payer la différence.

En juillet 2000, la loi « chasse » a imposé aux fédérations de chasseurs le paiement intégral aux agriculteurs de la facture des dégâts de grand gibier. Les indemnisations se font à partir d'un compte abondé par une contribution financière votée chaque année en Assemblée Générale, obligatoire pour tout chasseur de grand gibier, et complétée par les taxes du plan de chasse. Cette contribution permet également de financer la prévention des dégâts. Sont seuls indemnisables les dégâts commis par les sangliers et le grand gibier soumis au plan de chasse sur les cultures ou des récoltes agricoles.

Sur le terrain, les dégâts sont évalués par des estimateurs départementaux nommés par le Préfet.

La procédure administrative

Les dégâts doivent être déclarés par le réclamant sur un imprimé officiel au moins 10 jours avant la date d'enlèvement de la récolte, ou immédiatement pour les semis.

Cet imprimé doit être adressé à la Fédération par lettre recommandée avec accusé de réception ou remis à main propre au secrétariat contre récépissé.

Doivent être indiqués :

- la nature, l'étendue et la localisation des dégâts ainsi que l'évaluation des pertes en volume et le montant de l'indemnité sollicitée, compte tenu du dernier barème connu ;
- si possible, l'espèce des animaux responsables des dégâts et le fonds de provenance présumé de ceux-ci ;
- l'étendue des terres possédées ou



exploitées par le réclamant dans le département et les cantons limitrophes ainsi que la position des parcelles touchées par rapport à l'ensemble des terres.

La fédération désignera un estimateur qui sera chargé d'expertiser sur les lieux le préjudice subi par l'agriculteur. L'expertise des dégâts déclarés a lieu dans un délai de dix jours francs à compter de la réception de la demande d'indemnisation.

L'estimateur constate l'importance des

dommages subis compte tenu de l'évaluation du rendement de la parcelle, la cause de ces dommages, la nature et, si possible, la provenance du gibier.

L'indemnisation

L'indemnité est calculée à partir du barème des prix des denrées. A noter que pour les dossiers importants, l'expertise est faite par un estimateur national.

En général, un accord de gré à gré est conclu sur la quantité ou la surface détruite. En cas de désaccord, le réclamant peut présenter un recours devant la CDCFS dans sa formation spécialisée Indemnisation des dégâts de gibier puis devant la commission nationale d'indemnisation.

A noter enfin qu'en cas de déclaration portant sur des dégâts dans les semis, l'estimateur doit, sans délai, établir un constat provisoire des dégâts de nature à justifier l'étendue de la perte indemnisable qui sera évaluée au moment de la récolte, soit évaluer les frais de premier ensemencement qui seront immédiatement indemnisés, le réclamant conservant alors le droit à indemnité au cas où la nouvelle culture ferait l'objet de nouveaux dégâts.



Après les incendies de l'été

La solidarité de la fédération et des sociétés de chasse de chasse alentour s'est remarquablement exprimée. Mais les zones sinistrées sont à réhabiliter...

Lundi 30 août dernier, en milieu d'après-midi, un incendie d'origine probablement criminelle se déclarait dans le secteur du Pic Saint-Loup, entre Saint-Bauzille-de-Montmel et Fontanès. Au total, pas moins de 2000 hectares de garrigues furent détruits, sur les communes de Vacquières, Fontanès, Montaud, Assas, Guzargues, Sainte-Croix-de-Quintillargues et, dans une moindre mesure, Teyran. Mais le territoire le plus touché fut sans conteste celui de la Diane Saint-Bauzilloise...

Is n'ont vraiment pas de chance, les chasseurs de ce secteur ! A vingt ans d'intervalle, deux incendies majeurs les ont frappé, ravageant à deux reprises un territoire qu'ils aménagent, embellissent, repeuplent, bref bichonnent toute l'année. Et, à chaque fois, il faut repartir de zéro. A cause de l'inconscience criminelle de personnes sans doute déséquilibrées.

Mauvais endroit, mauvais moment

Pas de chance surtout pour les Saint-Bauzillois, car l'incendie du 30 août dernier, qui a détruit plus de deux mille hectares sur les communes précitées, a ravagé chez eux plus de 1200 hectares, sur les 2200 que compte la Diane loca-

le. Soit plus de la moitié des terrains chassables partis en fumée !

« Nous avons immédiatement décidé de fermer la chasse du petit gibier, cette décision s'est faite à l'unanimité », explique Lionel Peyrière, le dynamique président de la Diane.

Ce qui s'appelle être au mauvais endroit. Mauvais endroit, mais aussi mauvais moment, puisque c'est à quelques jours de l'ouverture des garrigues, alors que les cartes de sociétaires venaient juste d'être vendues, qu'est intervenu le drame et son corollaire, la fermeture de la chasse. « Une société doit continuer d'avancer, de repeupler, d'aménager ses terres coûte que coûte, même en cas d'incendie, surtout en cas d'incendie. Dans ces cas-là, on a plus que jamais



Lionel Peyrière, Président de la Diane Saint-Bauzilloise

besoin d'avoir les moyens suffisants pour rebondir », analyse aujourd'hui le président, qui s'est retrouvé quelque peu dépité ce jour-là, avec un budget à boucler mais...pas de territoire à offrir à ses adhérents !

Pas de chance enfin, car l'incendie s'est produit au terme de plusieurs années d'efforts intenses : aménagements, piégeage, ouvertures de milieux...pile au moment où le territoire pouvait prétendre accéder à l'excellence cynégétique. « C'est un peu décourageant, poursuit le président Peyrière, nous avons beaucoup œuvré, ces dernières années, en faveur de l'amélioration de notre territoire et de notre chasse. Pensant y être parvenus, nous nous apprêtions à présenter le concours fédéral André Plagniol pour valoriser tout ce travail de fonds. De ce projet, aujourd'hui, il ne reste que les cendres. »

Agrainoirs, abreuvoirs, miradors...consommés !

Les chasseurs locaux, en effet, n'avaient pas ménagé leur peine pour le présenter, ce concours. Ils avaient implanté pas moins trois hectares de cultures diverses, sur 28 parcelles. Des jachères fleuries, des blés, de l'orge, de l'avoine, des vesces, le tout pour favoriser les populations de lièvres et de perdrix rouge qui se plaisent, dans les belles garrigues locales. Chaque année, ils réalisaient une à deux ouvertures de milieux. Ils avaient disséminé sur le territoire 33 abreuvoirs, 19 agrainoirs, et 19 miradors pour améliorer les tirs fichants en battue. En quelques heures, tout ce travail, tous ces aménagements, ont été réduits à néant. Pas de chance, on vous dit...

Sauf que dans leur malheur, les chasseurs locaux ont eu au moins une chance ; celle d'être situés dans l'Hérault, un département où la solidarité n'est pas un vain mot.



Les agrainoirs complètement calcinés



Reste après le passage du feu un paysage lunaire

« Dès le lendemain de l'incendie, j'ai appelé le président Gaillard, raconte Lionel Peyrière, pour lui expliquer ce qu'il nous était arrivé. Il s'est montré très attentif à notre problème. Dix minutes après, il me rappelait pour me dire qu'il commençait à envisager des solutions. Une semaine après, il m'a fait une première proposition. »

Du côté de la fédération, on se déclarait « choqué à l'idée que les soixante chasseurs de Saint Bauzille soient obligés de raccrocher le fusil, à quelques jours de l'ouverture, alors même qu'ils avaient payé leur carte ».

En quelques secondes, le président Gaillard a imaginé un dispositif innovant : « Je me suis dit qu'il fallait faire appel à la solidarité intra-cynégétique locale, et vite ! » explique-t-il.

Il lance alors un appel aux sociétés de chasse avoisinantes pour que chacune accueille un ou deux chasseurs issus de la zone sinistrée qui s'étend entre Fontanès, Vacquières et Teyran. Plus de cent chasseurs en tout, dépourvus de territoire et devant être « reclassés » dans l'urgence.

« Je dois saluer l'exceptionnelle réactivité de notre fédération, se réjouit Lionel Peyrière. En quelques jours, nous avons eu des centaines d'offres de cartes, beaucoup plus qu'il n'y a eu de demandes réelles. Dès l'ouverture des vignes, les soixante chasseurs qui, chez nous, étaient demandeurs d'une carte d'actionnaire, ont trouvé leur bonheur dans des sociétés extérieures. Ils ont tous pu faire l'ouverture, sans déboursier un euro supplémentaire. Je dois tirer mon chapeau à cette formidable intervention. »

Quand la Diane fait la fête...

A Saint-Bauzille, les chasseurs savent partager, et communiquer. La preuve, cet article paru sur le site internet de la mairie du village. « La société de chasse de Saint-Bauzille, la plus ancienne de toutes les associations du village, a fêté ce week-end son 90ème anniversaire.

Et les chasseurs n'avaient pas ménagé leurs efforts pour proposer une très belle exposition ludique et pédagogique au foyer. Il était ainsi possible de découvrir la faune sauvage de nos garrigues mais aussi comment la pratique de ce sport a évolué depuis des décennies.

En effet, comme il a été souligné par Lionel Peyrière, président de la Diane Saint Bauzilloise, la pratique de la chasse n'est maintenant pas seulement limitée au prélèvement de gibier, mais intègre aussi des actions de sauvegarde et de protection, voire d'embellissement du patrimoine naturel (entretien des sentiers, jachères fleuries, création de points d'eau...).

Tous les visiteurs ont ensuite pu apprécier le sens de la convivialité des membres de cette vieille association autour du verre de l'amitié et du copieux banquet qui était offert pour ce mémorable anniversaire. »

Source : www.saintbauzilledemontmel.fr

Et demain, il faudra repeupler...

Rétrospectivement, le président Gaillard fait aujourd'hui la même analyse. En quelques heures, la formidable solidarité des chasseurs de l'Hérault a joué pleinement son rôle, bluffant littéralement tout le monde. Des sociétés



Les miradors complètement détruits

de tout le département, depuis les hauts cantons jusqu'à la mer, ont largement ouvert leurs portes aux malheureux chasseurs sinistrés.

Tous, c'est-à-dire plus d'une centaine issus des communes incendiées, ont pu être reclassés avant l'ouverture des vignes. Le tout sur financements de la fédération, qui va payer les cartes de ses derniers. « *Et nous avons aussi fait en sorte de privilégier l'accueil de proximité, histoire que les chasseurs n'aient pas plus de 15 kilomètres à faire, en moyenne, pour accéder à leur nouveau territoire. Je suis très fier de voir, aujourd'hui, à quel point notre appel a été relayé dans tout le département* », analyse Jean-Pierre Gaillard.

Mais la réactivité du monde de la chasse ne va pas s'arrêter là. Car, au-delà de l'urgence qui était l'accès aux sociétés voisines pour les chasseurs sinistrés, demain, il faudra aussi remettre en état des territoires. Aménagements détruits, populations de gibiers décimés, c'est un travail sur le long terme qui s'engage maintenant.

De son côté, Ferdinand Jaoul, conseiller régional délégué à la chasse a proposé d'aider les chasseurs sinistrés. Une pre-

mière enveloppe de 20 000 euros a été votée par la Région Languedoc-Roussillon fin 2010. Elle devrait permettre à la fédération de lancer un programme de repeuplement et d'aménagement sur toute la zone brûlée, l'élu des chasseurs rappelant au passage que Christian Bourquin, le successeur du regretté Georges Frèche au perchoir, entend poursuivre avec les chasseurs et les pêcheurs le partenariat mis en place par son prédécesseur.

« *Et si nous devons poursuivre notre aide en 2011, nous la poursuivrons* », conclut notre ami Ferdinand.

Belle solidarité

Voici les sociétés volontaires qui ont répondu à l'appel de la Fédération en acceptant d'accueillir des chasseurs sinistrés sur leur territoire : Argelliers, Brissac, Buzignargues, Castries, Claret, Galargues, Les Matelles, Montpeyroux-Arboras-Lagamas, Nizas, Saint-Bauzille-de-Putois, Saint-Geniès-des-Mourgues, Saint-Jean-de-Cornies, Sainte-Croix-de-Quintillargues, Vacquières, Valflaunès.



STAND DE POUSSAN Changement de direction



Le stand met à votre disposition

- 4 fosses universelles
- 2 fosses olympiques
- 2 skeet olympiques
- 1 double trap olympiques
- 4 parcours de chasse
- 8 compact sporting
- 1 DTL
- 1 sanglier courant sur RDV

ARMURERIE

Venez découvrir nos armes de toutes marques neuves et d'occasion avec un grand choix de munitions : chasse / tir / gros gibiers / billes d'acier (rio, tunet, clever, fiocchi, winchester, etc...).

Réparation d'armes diverses.

Mise à conformité gratuite pour tout achat d'une arme

Responsable armurerie : Laurent CAMPINS

Stand de Poussan colline de la moure 34560 Poussan

Téléphone : 04.67.78.25.33

Site internet : www.standepoussan.com

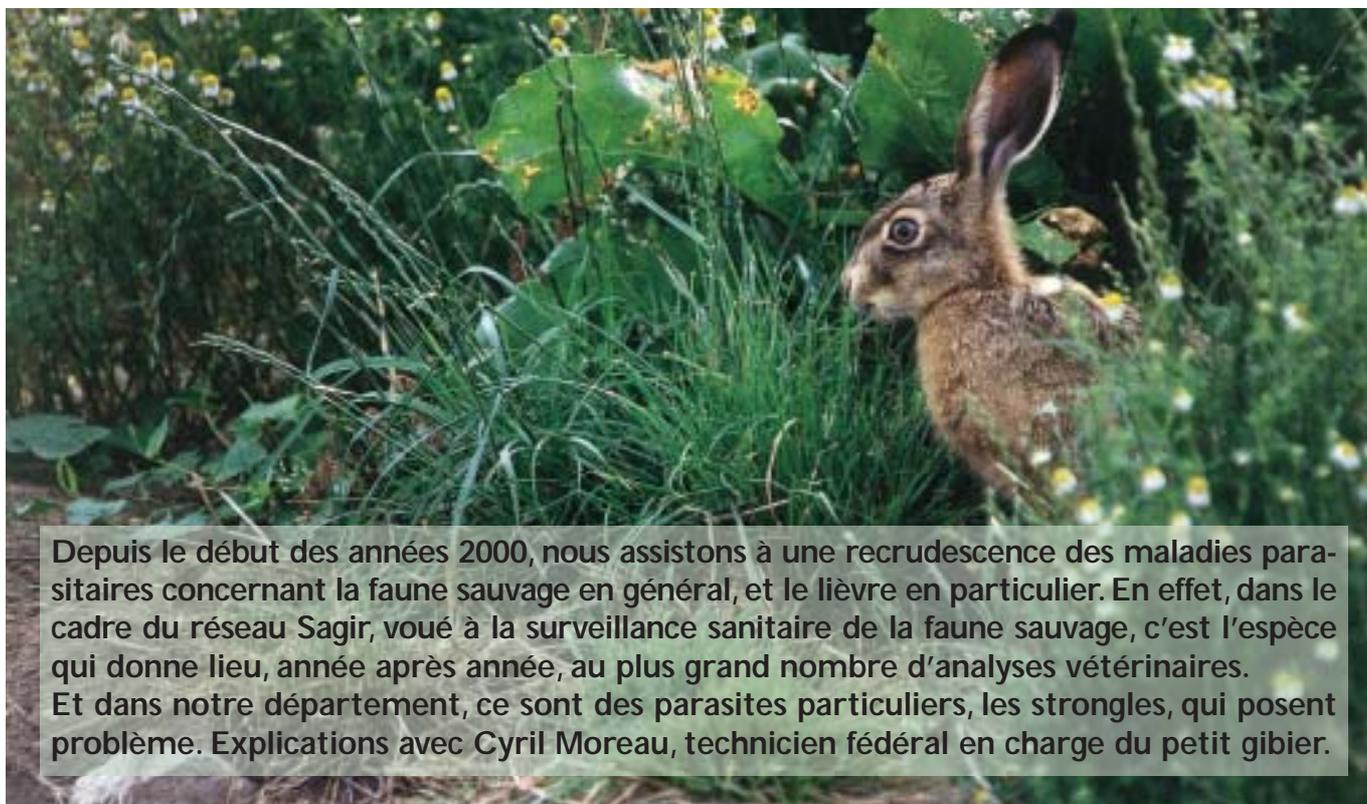
Contact mail : standpoussan@orange.fr



OUVERT TOUS LES JOURS DE 10H A 19H

FERME LE LUNDI ET LE JEUDI MATIN ET LE MARDI TOUTE LA JOURNÉE

Les populations de lièvres sous haute surveillance



Depuis le début des années 2000, nous assistons à une recrudescence des maladies parasitaires concernant la faune sauvage en général, et le lièvre en particulier. En effet, dans le cadre du réseau Sagir, voué à la surveillance sanitaire de la faune sauvage, c'est l'espèce qui donne lieu, année après année, au plus grand nombre d'analyses vétérinaires. Et dans notre département, ce sont des parasites particuliers, les strongles, qui posent problème. Explications avec Cyril Moreau, technicien fédéral en charge du petit gibier.

« Nous sommes partis du constat suivant, explique en préambule Cyril Moreau : depuis plusieurs années, la proportion de lièvres atteints par des strongyloses pulmonaires est en augmentation constante au sud d'une ligne qui va de Bordeaux à Lyon. L'Hérault n'est pas le seul département touché, puisqu'une dizaine de fédérations font actuellement le même constat. »

La strongylose est une maladie parasitaire causée par un ver de la famille des nématodes. Dans le cas d'une strongylose pulmonaire, comme son nom l'indique, les vers sont localisés dans les poumons, mais il existe aussi des strongyloses qui touchent le système digestif ou intestinal des animaux, qu'ils soient sauvages ou domestiques.

Plusieurs fédérations du sud de la France ont signalé ces dernières années que, dans certains secteurs, les lièvres tués à la chasse présentaient des poumons parasités. Dans l'Hérault, nombre de chasseurs s'en sont émus auprès du service technique fédéral, qui a participé au lancement d'une étude de grande envergure pour éclaircir les raisons de cette recrudescence.

Historique et objectifs

Depuis trois ans environ, les analyses de surveillance sanitaire de la faune sauvage réalisées par le réseau Sagir ont confirmé les informations des chasseurs, indiquant une augmentation des cas de strongyloses pulmonaires dans tout le grand sud de la France. Au départ, les experts vétérinaires pensaient que les strongles n'entraînaient pas, ou rarement, la mort des animaux parasités. « Mais comme nous avons constaté, dans le même temps, un fléchissement des populations de lièvres, pas dramatique mais tout de même sensible dans certains secteurs, nous nous sommes dits qu'il fallait comprendre ce qu'il se passait », explique le technicien. La fédération de l'Hérault a donc été parmi les premières à sonner l'alerte.

« Nous avons commencé par contacter les services de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, pour savoir s'il existait de la documentation sur cette maladie spécifique. Nous voulions savoir notamment si, à terme, la strongylose pou-

vait causer une mortalité suffisante pour faire baisser les populations de lagomorphes. Il nous est vite apparu que peu d'études avaient été entreprises sur le sujet », se remémore Cyril.

En 2010 donc, les fédérations les plus concernées par le problème, à savoir celles de l'Hérault, mais aussi de la Lozère, du Gard, du Tarn et de l'Ardèche, ont lancé une étude commune, pilotée par l'ONCFS, afin de déterminer :

- quelle est la prévalence exacte de cette maladie dans nos populations de lièvres, c'est à dire la proportion d'animaux qui sont touchés
- s'il existe des classes d'âge plus durement frappées que d'autres
- s'il existe un moment de l'année particulièrement critique, comme c'est le cas, par exemple, avec la VHD du lapin
- s'il existe des milieux où les animaux sont plus atteints que dans d'autres, le vignoble en particulier
- enfin, il s'agira d'identifier quel est le molusque qui sert d'hôte intermédiaire à cette parasitose

Un cycle reproductif qui s'auto-entretient

Pour contaminer un animal en effet, les strongles suivent un parcours bien précis ; les larves de strongles sont d'abord ingérées par des mollusques, sans doute de la famille des limaces, dans le corps desquels elles se développent et grandissent. En ingérant des végétaux fréquentés par ces limaces, les lièvres se contaminent à leur tour. C'est dans l'organisme du lièvre que les strongles vont passer du stade larvaire au stade adulte. Ensuite, excrétés par les lièvres, les strongles retournent à la nature et une nouvelle génération infecte les limaces. Tel est le cycle reproductif de ce parasite. De surcroît, comme le lièvre est caecotrophe, c'est à dire qu'il consomme parfois ses propres excréments, la maladie s'auto-alimente de façon accélérée.

C'est donc une maladie complexe que la fédération a aujourd'hui entrepris d'étudier. En premier lieu, il a été fait appel aux étudiants de l'école vétérinaire de Toulouse, qui sont venus sur le terrain pour opérer des prélèvements sur les populations de mollusques ; limaces et escargots entre autres. Ensuite, deux cent « kits de prélèvement » ont été distribués aux chasseurs de l'Hérault, afin qu'ils apportent leur contribution aux recherches.

« Mais nous ne les avons pas distribués n'importe où ni n'importe comment, comment Cyril. D'abord, nous avons formé les chasseurs à réaliser ces prélèvements. Un échantillon de poumon, pour l'analyse des strongles, et un œil, pour la pesée du cristallin qui seule peut donner l'âge exact de



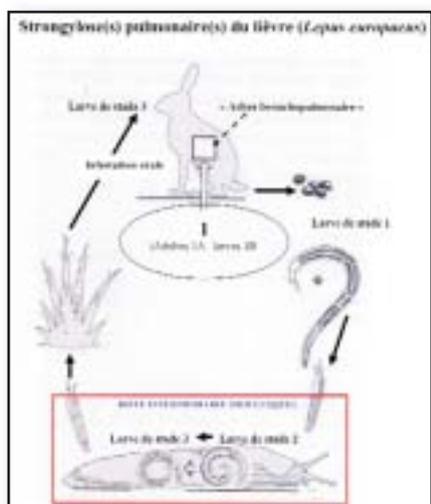
La zone viticole semble la plus touchée

l'animal. Ensuite, nous avons défini plusieurs zones tests. L'une en zone de vignoble, où les lièvres semblent fortement touchés par les parasites, c'est le GIC des Capitelles présidé par Jean Blayac. Une zone aussi sur le Larzac méridional, afin de déterminer si cette maladie répond à un effet de milieu. Enfin, d'autres sociétés du département, choisies pour la diversité de leurs biotopes, ont également reçu des kits. A ce

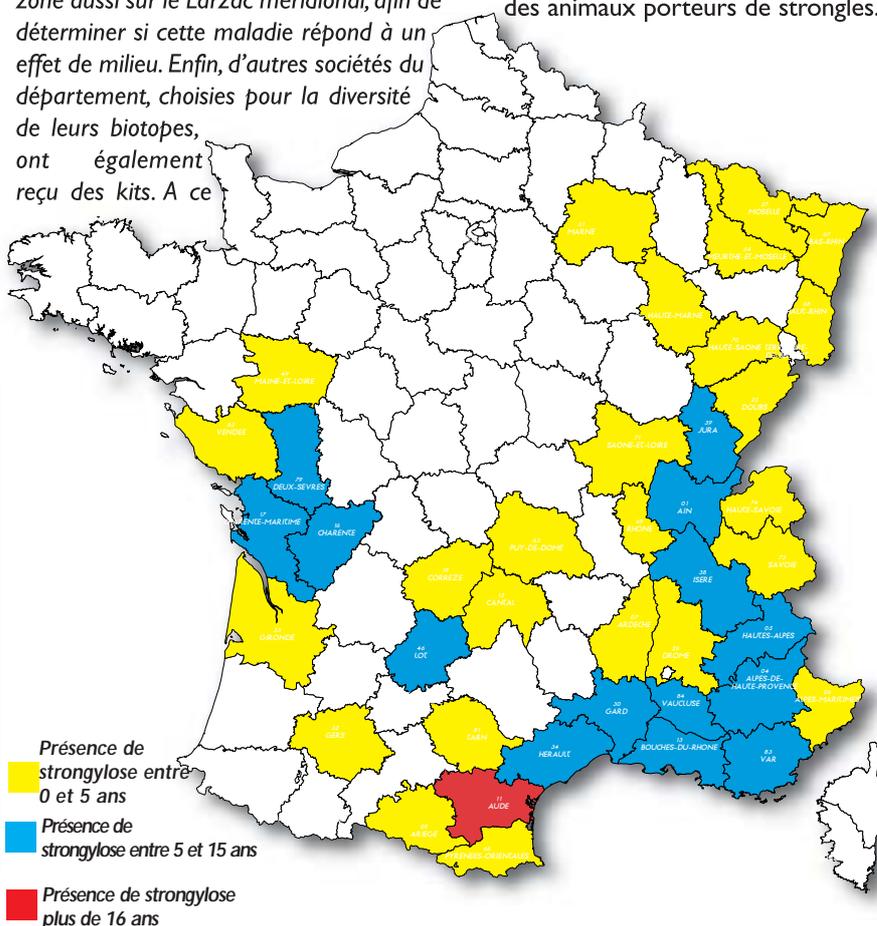
jour, près de 50% des flacons de prélèvement nous sont déjà revenus. »

Conclusions provisoires

A l'issue des analyses de laboratoire concernant ces deux cents kits de prélèvement, nous devrions en savoir plus sur cette maladie parasitaire mystérieuse, qui semble en pleine expansion. Mais d'ores et déjà, certaines conclusions provisoires s'imposent. Il semblerait d'abord que ce soit en zone viticole que le parasites soient les plus nombreux. Reste à savoir s'il ne s'agit pas tout simplement d'espèces de strongles ou de souches parasitaires plus virulentes que d'autres. Ensuite, il est frappant de voir que le tassement des populations de lièvres dans notre département, après des années de hausse continue des effectifs, coïncide parfaitement avec l'augmentation de la prévalence des strongyloses. L'impact de cette maladie pourrait donc avoir été sous-estimé, notamment en terme de mortalité sub-létale (voir encadré). La fiche de renseignement jointe aux kits de prélèvement, qui invite les chasseurs à indiquer le comportement des lièvres analysés juste avant le tir, devrait bientôt nous renseigner sur l'affaiblissement des animaux porteurs de strongles.



Cycle naturel de la strongylose pulmonaire



Questions sans réponses

Enfin, cette étude de grande ampleur répondra peut être à la question suivante, qui obsède depuis quelques temps déjà les gestionnaires de territoires de l'Hérault, du Tarn et de l'Aveyron : comment se fait-il que, même les années où la reproduction semble bonne et où beaucoup de jeunes sont vus en fin de printemps, les densités semblent faiblir à l'ouverture ? Où passent donc les animaux entre-temps ? « *Nous soupçonnons la strongylose pulmonaire de causer des mortalités diffuses, peu apparentes car elles ne causent pas de découvertes massives de cadavres, mais qui ont un impact bien réel sur les populations de lièvres.* » Affaire à suivre...

Sociétés de chasse ou GIC qui ont reçu des kits de prélèvements pour participer à l'étude



Les lièvres restent consommables !

Les strongyloses constituent une pathologie à répartition mondiale et elles engendrent des pertes de production et un coût économique non négligeables dans les élevages d'espèces domestiques. L'apparition inquiétante de résistances, le coût des traitements et l'inquiétude des consommateurs quant à leur effet sur la santé et sur l'environnement amènent à s'intéresser aux mécanismes immunitaires mis en jeu et aux moyens de les exploiter.

L'immunité au cours des strongyloses digestives est un phénomène complexe qui dépend de l'identité des strongles infestants, ainsi que de l'intensité et du moment de l'infestation. Ceci étant, il convient de rassurer les chasseurs, la strongylose pulmonaire n'est pas transmissible à l'homme.

Les strongles disparaissent à la cuisson. Donc, les lièvres atteints restent consommables, même si l'état de leurs poumons n'est pas très appétissant !

La mortalité sub-létale, c'est quoi ?

C'est le terme qui désigne tout ce qui peut affaiblir les animaux, sans causer directement leur mort mais en induisant des effets indésirables sur leur survie ou leur reproduction. Exemple, livré par Olivier Mastain, responsable du réseau Sagir ; « *deux perdrix grises sont retrouvées mortes, avec des traces visibles de prédation. Mais après analyse, il s'avère qu'elles étaient suffisamment imprégnées d'insecticide pour provoquer leur mort. Ici, la prédation n'est que la cause ultime de la mort, sur des animaux probablement diminués. La route peut également provoquer la cause ultime de la mort d'animaux au comportement altéré.* »



La strongylose pulmonaire pourrait bien avoir des effets sub-létaux sur les lièvres ; en ne les tuant pas directement, mais en les fragilisant et les rendent extrêmement vulnérables aux autres facteurs de mortalité. Une hypothèse sur laquelle les scientifiques travaillent actuellement, mais qui pourrait occasionner une mortalité insidieuse et permanente de nos espèces gibier, « sans doute largement sous estimée »,

d'après Olivier Mastain.

LIÈVRES - LAPINS



Disponibles

Lots de 100 femelles et 10 mâles lapins reproducteurs

GIBIER DES CAUSSES 05 65 81 68 50

Centre Canin du Valat de Perret
Hervé Demètre
DRESSAGE
 chiens d'arrêt, retrievers, broussailleurs

ELEVAGE
 Epagneul Breton - Setter Anglais
 Vente de chiots et d'adultes débouqués ou dressés

PENSION
 Ouverte toute l'année
 Boxes de 16 M2 chauffés

3 fois vainqueur de la Coupe de France
 2 fois Vainqueur de la Coupe d'Europe
 156 championnats de Travail

Chemin des Paines - 30580 Iussan
 09 62 18 22 61 - 06 85 22 78 39
 www.dressage-demetre.com

PROPLAN

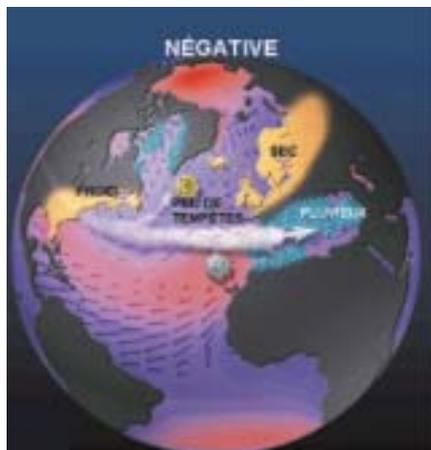
Grives, alouettes, palombes : que seront les migrations de demain ?

Désormais les médias ont largement vulgarisé ce qu'il est convenu d'appeler « le changement climatique ». Sans entrer dans les querelles d'experts, en désaccord sur les causes, un réchauffement global au cours des 20 à 30 dernières années est indéniable, même si un « palier » a été observé ces cinq dernières années. Or, l'on sait que le climat est à l'origine des migrations des oiseaux. On est donc légitimement en droit de se demander ce qui pourrait se passer dans les années futures.

Que s'est-il passé au cours des trente dernières années ? Le climat de l'Europe qui nous concerne dépend d'un indice appelé : Oscillation Nord Atlantique (NAO en anglais). De quoi s'agit-il ? Tout le monde connaît les Açores et leur anticyclone qui génère des hautes pressions atmosphériques. Tout le monde connaît l'Islande et sa dépression qui génère des basses pressions atmosphériques (voir carte ci-dessous). Les météorologistes depuis le XIXème siècle ont démontré que notre climat chaque année est régi par la différence de pression entre les Açores et l'Islande. L'indice qui mesure cette différence est le NAO = différence de pression en hiver au niveau de la mer entre la dépression d'Islande au nord et l'anticyclone des Açores au sud de l'atlantique.

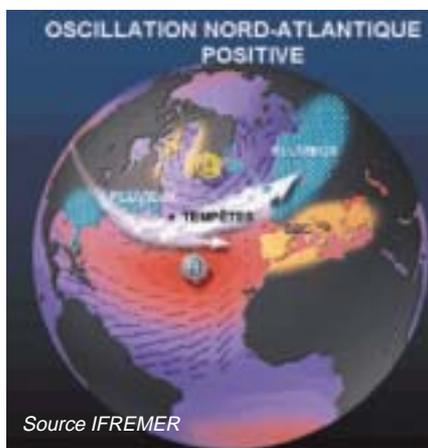
Pour résumer :

_ Si le NAO est faible ou négatif =
ISLANDE FORTE ET ACORES FAIBLE
= hivers froids et secs en Europe =
forte migration ?



NAO NEGATIF
hivers secs et froid
Peu de tempêtes

_ Si le NAO est positif ou élevé =
ISLANDE FAIBLE ET ACORES FORT
= hivers doux et humides = faible migration ?



NAO POSITIF
hivers pluvieux, doux.
Tempêtes, inondations

L'indice NAO est compliqué à calculer car il s'appuie sur de longues séries temporelles et sur des calculs de successions de pressions. De 1940 à 1980, les valeurs du NAO sont plutôt négatives (valeurs en bleu) : les migrations et l'hivernage furent plutôt excellents pendant cette période. De 1980 à 2000, les valeurs du NAO sont plutôt positives (valeurs en orange) : les migrations et l'hivernage furent médiocres et irrégulières. Depuis 2008, le NAO a plutôt tendance à passer du positif au négatif en fréquence ce qui est plutôt bon signe pour les futures migrations.

Comment les oiseaux ont-ils réagi ?

Le résultat du baguage de certains turdidés apporte des informations précieuses pour répondre à cette question. La période étudiée ici concerne les trente



dernières années c'est-à-dire la période correspondant à des valeurs de l'indice NAO plutôt positif (1980-2010).

Des études récentes basées sur les reprises d'oiseaux bagués, notamment de Merle noir et de Grive mauvis nous éclairent sur les adaptations à ces nouvelles conditions environnementales et climatiques. Une étude a été réalisée par une équipe du Muséum National d'Histoire Naturelle sur un migrateur partiel : le Merle noir, et sur une espèce strictement migratrice : la Grive mauvis. Elle porte sur les oiseaux bagués en Europe du nord, centrale et de l'est et repris en France depuis trente ans. Les auteurs ont calculé une « probabilité de migration et d'hivernage » en France de 1970 à 1999. Les résultats sont éloquentes. Il y a trente ans, les merles noirs d'Europe du nord, du centre et de l'est migraient et hivernaient 8 hivers sur dix en France. En 2000, ils n'hivernent que 4 années sur dix. Il y a trente ans, les grives mauvis originaires de Finlande, grand pays



Selon une études portant sur des oiseaux bagués, la grive mauvis n'hivernait en 2000 que 2 années sur 10 en France, au lieu de 6 années sur 10 en 1970.

producteur de cette espèce, migraient et hivernaient en France en moyenne 5 à 6 années sur dix et désormais seulement 2 années sur dix. Le taux de survie de la grive mauvis, plus fluctuant certes que celui du merle noir très constant, est resté stable au cours des 30 dernières années. Pour les deux espèces, mais de façon plus marquée pour la Grive mauvis, les modifications climatiques sont considérées comme déterminantes dans le changement des stratégies migratoires.

Autre exemple, qui émane d'une équipe de chercheurs de l'Université de Leiden en Hollande, à partir des merles noir nés et bagués en Hollande et recapturés dans des pays plus au sud comme la France. Les chercheurs ont calculé au cours de cette période s'étendant de 1955 à 1990, soit pendant 35 ans, la proportion de migrants parmi les merles noir nés en Hollande.

Les résultats sont encore une fois spectaculaires. Il y a 35 ans, la proportion de merles nés en Hollande et ayant migrés en automne et en hiver était comprise entre 50 et 60%. Dans les années 1985 à 1990, cette proportion est inférieure à 10%. Là encore le climat est considéré comme la première cause de la sédentarisation partielle de cette espèce. En fait, au cours des 72 ans passés (1932-2004) la distance entre les zones de naissance et les zones de migration et d'hivernage a



considérablement diminué. Les causes avancées sont les plus hautes températures automnales et hivernales et l'indice NAO devenu plus fréquemment positif depuis 30 ans. Ce résultat peut être résumé en une phrase : les oiseaux hivernent moins fréquemment au sud qu'ils ne le faisaient il y a 50 à 70 ans donc nous rendent moins fréquemment visite.

Vers une baisse d'intensité migratoire ?

Sans vouloir arbitrairement réaliser des prédictions futuristes qui ne seraient que pures spéculations, nous devons plutôt raisonner en probabilités ou en fréquence de migration et d'hivernage sur de longues séries temporelles. En effet, en l'état actuel des connaissances et après l'analyse des relations entre les paramètres météorologiques et les recaptures d'oiseaux bagués dans des pays situés au nord de la France, on peut conclure que la tendance des 20 dernières années a été : une diminution de la fréquence du nombre de visite des oiseaux migrants et une diminution de la distance de migration ou plus précisément de la distance séparant le lieu de naissance et le lieu d'hivernage. Ces deux résultats se traduisent sur le terrain par moins d'oiseaux en migration et en hivernage et ce, d'autant plus que l'on va vers le sud (la méditerranée), traditionnelle zone de refuge quand les grands froids touchent l'Europe du nord.

En résumé, et si les tendances climatiques perdurent, il faut s'attendre à connaître des années très pauvres en migrants ce qui n'exclut pas certaines excellentes années mais moins fréquentes qu'il y a 30 ans. Tous les chasseurs qui ont noté leurs prélèvements de migrants depuis de nombreuses années pourront d'ailleurs vérifier ce constat notamment en comparant leurs données avec les indices NAO annuels établis depuis plus d'un siècle.

Une inconnue importante subsiste. Les tendances climatiques actuelles mesurées précisément par plusieurs organismes vont-elles perdurer ? Il semble bien que la tendance du NAO est de revenir à de faibles valeurs voire à des valeurs négatives plutôt favorables à la migration. Gardons-nous de n'observer que devant notre porte et une seule année ce qui est contraire à des résultats statistiques fiables. Sur les 10 dernières années on peut admettre que ces conclusions ont été vérifiées avec en outre une diminution de la durée de présence en hivernage des espèces notamment des Turdidés. L'hiver 2009-2010 a été très démonstratif chez ces espèces qui sont moins tributaires de l'enneigement et du gel du sol que peut l'être la Bécasse des bois par exemple, qui a « répondu » à chaque vague de froid par une descente plus au sud.



Source I.M.P.C.F

L'Observatoire National Cynégétique et Scientifique Citoyen

Fort du magnifique réseau d'observateurs et de sentinelles que sont les chasseurs, et qui couvre tout le territoire national, l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF) vient de lancer cet observatoire qui a pour ambition de s'appuyer sur chaque porteur de permis pour recueillir ses observations de terrain, les analyser, les valoriser et les lui restituer.

Cet observatoire permettra dans biens des cas de répondre aux questions que chacun se pose : où sont les grives, les alouettes ou telle autre espèce moins observée ici une année mais très abondante ailleurs ? En outre, ces résultats permettront de mieux suivre la migration et l'hivernage en complément des recherches conduites avec des protocoles plus lourds. A terme, ce programme devrait permettre de répondre à la question : mais où sont-ils ? Enfin ce projet pourrait apporter sa contribution à une meilleure connaissance de l'état de conservation de ces espèces.

Comment procéder ?

Gardez vos habitudes de chasse, vos circuits, vos secteurs. Il vous suffit simplement de vous rendre sur notre site www.impcf.fr puis sur le lien de l'Observatoire National Cynégétique

et Scientifique Citoyen. Il suffira de vous inscrire pour pouvoir remplir une fiche d'observations. Quoi de plus simple et de plus utile à la mémoire !

Vous pourrez aussi signaler les migrations importantes ou toute autre information sur la page blog de notre site, ce qui permettra de mettre en alerte les autres observateurs.

En cas d'informations importantes à vous communiquer, on pourra aussi vous envoyer des SMS. Pour cela nous vous demandons de mentionner votre numéro de portable sur la fiche de terrain. Ne nous privons pas des nouvelles technologies et mettons-les au service de la chasse.

On sait que nous pouvons compter sur vous dans l'intérêt général et à l'époque où l'on parle de science citoyenne pour les papillons, les sauterelles, les escargots, les chasseurs aussi apporteront leur contribution.

Dans le détail

A chaque sortie notez votre nom, adresse, département, numéro de permis de chasser, commune, mode de chasse, type de milieu, date, heure de début et fin de chasse, nombre d'oiseaux prélevés par espèces. N'oubliez pas de bien indiquer votre numéro de portable.

Les fiches sont à transmettre dès que possible à votre fédération ou par mail à l'adresse suivante :

observatoire.migrateurs@gmail.com

Vous pouvez également remplir les fiches directement par Internet en allant sur la page "fiche de terrain par internet"

L'IMPCF réalisera les analyses et vous les transmettra par l'intermédiaire de votre Fédération.



Bécasse : l'ONCFS donne l'alerte

Avec la sécheresse qui a sévi tout l'été en Russie, et les incendies, que peut on espérer au niveau de la reproduction des bécasses et de leur abondance cette saison ? Éléments de réponses avec Yves Ferrand, responsable scientifique du réseau bécasse à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Avraiment dire nous ne sommes pas très optimistes. Les effectifs de mâles à la croule ont été en dessous des normales. Deux raisons peuvent être avancées : une migration retardée en raison de températures froides en avril en Europe centrale qui ont fait que les observateurs ont vu moins d'oiseaux et/ou des prélèvements excessifs dans les zones d'hivernage.

Personnellement, je penche pour la prédominance des prélèvements excessifs car au fil de mes réunions de printemps-été avec des bécassiers, il est clair que des hécatombes ont eu lieu en janvier 2010 dans nos régions littorales et, probablement, en Espagne. Sans compter que la vague de froid a sévi sur l'ensemble de l'Europe (péninsule ibérique exclue) et elle a inévitablement

engendré une mortalité naturelle plus importante que d'habitude.

Les conditions climatiques du début de printemps en Russie ont été plutôt bonnes et le taux de réussite des premières nichées a vraisemblablement été très correct.

En revanche, les choses se sont gâtées à partir de juin-juillet avec une grande sécheresse qui a causé de nombreux incendies de forêts dont les médias se sont fait l'écho. La sécheresse a concerné toute la Russie, ce qui est exceptionnel car souvent la Russie du Nord est un peu épargnée. Cette situation n'est donc pas bonne du tout pour les oiseaux car la nourriture est évidemment difficile à trouver, et même un déplacement de quelques centaines de kilomètres ne résoudra pas le problème.

Cela a pu avoir des conséquences sur le

taux de réussite des nichées de la deuxième période de nidification, sur le déroulement de la mue des jeunes et aussi sur le déroulement de la mue des adultes qui a lieu principalement en août.

La mue nécessite un fort apport d'énergie et si les bécasses ne trouvent pas suffisamment (et facilement) des vers de terre, elles vont avoir toutes les peines du monde à muer correctement. Et même si les premières bécasses ont fait leur apparition tôt dans la saison, on ne s'attend pas à une super saison.

NB : sur proposition de la fédération, la CDCFS du 13/12/2010 a émis un avis favorable pour baisser le PMA bécasse du 3 à 1 par jour et par chasseur. Cette décision va être entérinée par arrêté préfectoral.

Participez à une étude scientifique sur la bécasse !

Comment se déroule la migration des bécasses ? Quand partent-elles ? Combien de temps dure le voyage ? Combien de fois s'arrêtent-elles en route, où et pendant combien de temps ? Que font les bécasses en fin d'été ? Voici quelques questions auxquelles une nouvelle étude lancée par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et le Game & Wildlife Conservation Trust (Grande-Bretagne) devrait apporter des réponses. En mars dernier, 50 bécasses (25 en France, 25 en Grande-Bretagne) ont été équipées d'un capteur de lumière (GLS) de moins de 2 grammes. Grâce à cet appareil, le lever et le coucher du soleil de chaque journée

sont enregistrés. À partir de ces informations une latitude et une longitude peuvent être calculées. Mais, pour cela, il faut récupérer le GLS ! Si lors de cette saison de chasse, ou les suivantes, vous prélevez une bécasse baguée équipée d'un capteur placé sur le dos comme le montre notre photo, renvoyez la bague et le capteur à : Yves Ferrand, ONCFS, BP 20, 78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex



Contact téléphonique : 01 30 46 60 16, email : yves.ferrand@oncsf.gov.fr

Merci de votre aide, elle est précieuse

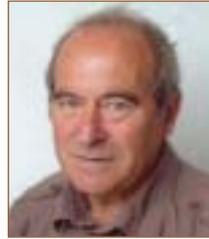
Le Conseil d'Administration de la Fédération



Guy ROUDIER
 - Trésorier adjoint de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
 - Vice-président de la Commission formation garderie et piégeage, gestion des prédateurs
 - Membre du Syndicat Mixte du Pays Haut-Languedoc et Vignobles
 - Membre du Conseil de développement de la CABEM
 - Représentant Natura 2000
 - Membre CDCFS
 Tél. : 06 23 28 15 75



Max ALLIES
 - Vice-président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
 - Président de la Commission gestion du grand gibier et formation sécurité
 - Représentant Natura 2000
 - Membre CDCFS
 Tél. : 06 72 79 28 07



Daniel VIALA
 - Membre de la Commission gestion du petit gibier
 - Membre de la Commission gibier d'eau, sous commission migrateurs terrestres
 - Membre du Pays «Larzac Coeur d'Hérault»
 - Représentant Natura 2000
 - Membre CDCFS
 Tél. : 06 88 21 07 85



Serge VEZINHÉT
 - Membre de la Commission gestion du grand gibier et formation sécurité.
 - Membre de la Commission formation garderie et piégeage gestion des prédateurs
 - Membre de la Commission formation sécurité petit gibier, site du Mas Dieu
 - Membre de la Commission communication et relations extérieures
 - Représentant des ACCA
 Tél. : 06 68 23 41 87



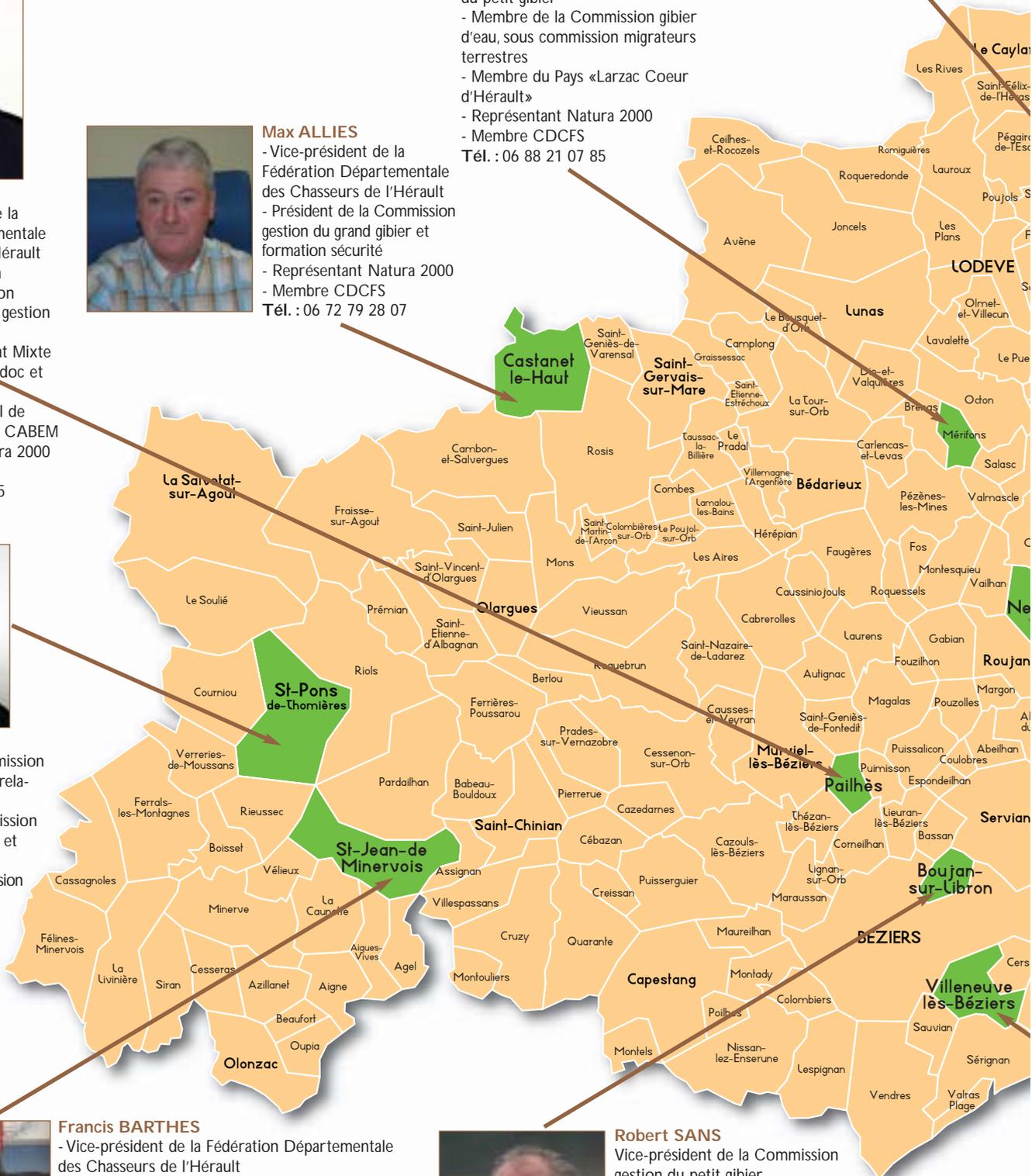
Frédéric GLEIZES
 - Président de la Commission communication et des relations extérieures
 - Membre de la Commission gestion du grand gibier et formation sécurité
 - Membre de la Commission aménagement du territoire et chasseurs citoyens
 - Membre de la Commission gestion du petit gibier
 Tél. : 04 67 97 05 64



Francis BARTHES
 - Vice-président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
 - Président de la Commission aménagement du territoire et des chasseurs citoyens
 - Vice-président de la Commission gestion du grand gibier et formation sécurité
 - Représentant Natura 2000
 - Membre CDCFS
 Tél. : 06 16 97 74 87



Robert SANS
 Vice-président de la Commission gestion du petit gibier
 Membre des Commissions :
 - Garderie et piégeage, gestion des prédateurs
 - Aménagement du territoire et chasseurs citoyens
 - Gibier d'eau, migrateurs terrestres et relations ACM
 - Départementale d'Orientation de l'Agriculture
 Membre du comité consultatif de la réserve naturelle de Roque Haute
 - Représentant Natura 2000
 - Membre CDCFS
 Tél. : 06 66 24 60 06





Jean-Claude CROS
 - Vice-président de la Commission communication et des relations extérieures
 - Membre de la Commission aménagement du territoire et chasseurs citoyens
 - Membre de la Commission formation sécurité petit gibier, site du Mas Dieu
 Tél. : 06 75 69 80 54



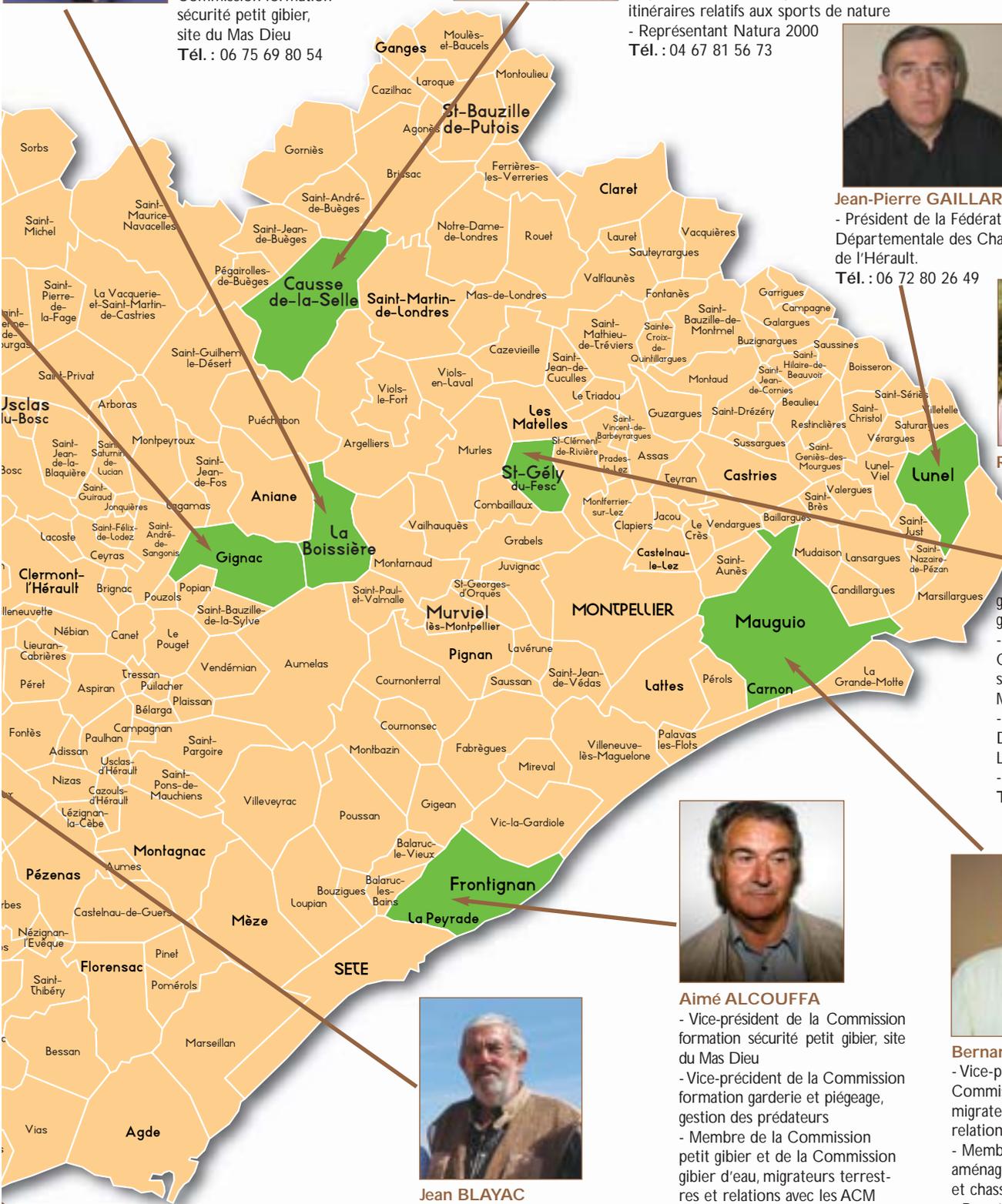
Stéphane DUSFOUR
 - Membre de la Commission gestion du grand gibier et formation sécurité
 - Membre de la Commission aménagement du territoire et chasseurs citoyens
 - Membre de la Commission communication et relations extérieures
 - Membre de la Commission Départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature
 - Représentant Natura 2000
 Tél. : 04 67 81 56 73



Jean-Pierre GAILLARD
 - Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault.
 Tél. : 06 72 80 26 49



Robert CONTRERAS
 - Secrétaire général de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
 - Président de la Commission formation garderie et piégeage, gestion des prédateurs
 - Président de la Commission formation sécurité petit gibier, site du Mas Dieu
 - Président de l'Association Départementale des Lieutenants de Louveterie
 - Représentant Natura 2000
 Tél. : 06 74 02 32 03



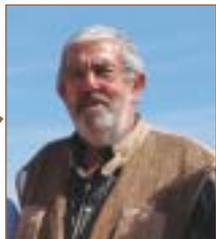
Aimé ALCOUFFA
 - Vice-président de la Commission formation sécurité petit gibier, site du Mas Dieu
 - Vice-président de la Commission formation garderie et piégeage, gestion des prédateurs
 - Membre de la Commission petit gibier et de la Commission gibier d'eau, migrateurs terrestres et relations avec les ACM
 - Membre de la Commission aménagement du territoire et chasseurs citoyens
 - Représentant Natura 2000
 Tél. : 04 67 48 13 47



Bernard GANIBENC
 - Vice-président de la Commission gibier d'eau, migrateurs terrestres et relations avec les ACM
 - Membre de la Commission aménagement du territoire et chasseurs citoyens
 - Représentant Natura 2000
 - Membre CDCFS
 - Tél. : 06 75 65 08 72



Bernard MARTY
 - Président de la Commission gibier d'eau, migrateurs terrestres et relations avec les ACM
 - Membre de la Commission gestion du petit gibier
 - Membre comité consultatif de la réserve naturelle du Bagnas
 - Représentant Natura 2000
 Tél. : 06 74 68 62 10



Jean BLAYAC
 - Trésorier de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
 - Président de la Commission gestion du petit gibier
 - Vice-président de la Commission aménagement du territoire et chasseurs citoyens
 - Représentant Natura 2000
 - Membre CDCFS
 Tél. : 06 17 22 35 07

La sélection bi-départementale du concours Saint Hubert



Elle s'est déroulée le samedi 23 octobre 2010 à Boujan-sur-Libron pour les candidats de l'Hérault et de la Lozère

Comme chaque année, le concours Saint Hubert commence invariablement par l'appel des candidats inscrits qui doivent présenter :

- leur permis validé pour le département de l'Hérault
- leur carnet de prélèvement universel,
- leur attestation d'assurance,
- le certificat de vaccination de leur chien, avec la carte d'identification par puce électronique ou tatouage.

Avant le départ sur le terrain, un tirage au sort définit l'ordre de passage des candidats.

Les vecteurs d'une nouvelle image de la chasse

Nous ne reviendrons pas ici sur le détail du déroulement du concours. Rappelons simplement que chaque candidat dispose de quatre cartouches, pour prélever au maximum deux pièces de gibier sur son parcours d'une durée de vingt minutes.

Les compétences évaluées portent essentiellement sur la connaissance et la maîtrise de l'arme et des munitions, les connaissances minimales en matière de cynophilie, la sécurité en action de chasse et le respect du gibier. Outre le respect des règles fondamentales de sécurité, une véritable éthique de chasse est également appréciée dans cette épreuve. Exemple : un candidat qui blesserait un gibier et ne mettrait pas tout en œuvre pour le retrouver serait fortement pénalisé par les juges.



En série junior, Yohann Ruiz a pris le meilleur avec son épagneul breton, sous l'œil du juge délégué régional du concours Saint Hubert Bernard Aussel.

En cela, le concours Saint Hubert est en quelque sorte une école d'excellence pour les chasseurs de petit gibier.

Bernard Aussel confirme : « *Aujourd'hui, un chasseur ne peut pas se contenter de chasser, c'est-à-dire de récolter dans la nature comme autrefois. L'époque actuelle nous oblige à nous considérer aussi comme des ambassadeurs de la chasse, véhiculant une image attractive, moderne et même belle de notre passion. Un candidat au Saint Hubert arrive bien habillé, avec une arme propre, bien entretenue, et un discours intelligemment construit sur ses motivations de chasseur. Il garde toujours son sang froid. Il tire avec application, quand la sécurité est assurée. Il aime son chien, il respecte son gibier et la faune sauvage en général. L'idée, c'est de faire de ces candidats les vecteurs d'une nouvelle image de la chasse.* »



L'épagneul Pont Audemer de Karine Moles au rapport

Des jeunes et des femmes

Témoin de cette ambition : dans les épreuves Saint Hubert, une large part est faite aux jeunes (catégorie « junior ») et aux femmes (catégorie « chasseuse »). Dans l'Hérault du reste, nous avons déjà eu une gagnante du championnat du monde du Concours Saint Hubert, Jessy Strudwick, de Saint Génès-de-Fontedit, que nous vous avons présentée dans ces pages. Cette année, c'est sur Georges Fareng, en catégorie « chien d'arrêt » que portera notre attention car c'est lui qui représentera nos meilleurs espoirs pour la finale nationale Rambouillet, puisqu'il s'est qualifié lors de la finale régionale de Montoux (Vaucluse) le 7 novembre dernier.

Top départ, 20 minutes de parcours chronométrés par notre technicien cynégétique Cyril Moreau qui chaque année juge ce concours



Les résultats du concours

Catégorie chasseur chien d'arrêt Hérault :

Georges FARENG avec "Eflka de la pinède aux oliviers" - Epagneul breton femelle : 87 points

Catégorie Trialisant chien d'arrêt Hérault :

Georges FARENG avec "Cassy des grands origines" - Griffon korthals femelle : 50,5 points

Catégorie junior Hérault :

Yohann RUIZ avec "C'Rafina" - Epagneul breton femelle : 61 points

Catégorie chasseur chien d'arrêt Lozère :

Pierre CATHEBRAS avec "Vénus du Puech David" - Setter anglais femelle : 78 points



Eric Daumas et son griffon Korthals

Cultures faunistiques

La Région Languedoc-Roussillon

partenaire des chasseurs



Dans le cadre de ses politiques de gestion de l'espace rural, le Conseil Régional Languedoc-Roussillon apporte chaque année son soutien aux cinq fédérations de chasseurs pour la mise en place de cultures faunistiques.



Ces cultures favorisent la biodiversité et le développement des populations de petite faune sédentaire, tout en maintenant la potentialité agricole de l'espace rural.

En 2010 dans l'Hérault, la Région a octroyé 32000 euros à la Fédération Départementale des Chasseurs. Cette aide a permis de mettre en place 584 hectares de cultures faunistiques répartis sur les territoires de 111 sociétés de chasse et 2 GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique), soit au total 131 associations.

Conduite du dispositif

Dans son catalogue " Amélioration de la chasse ", la Fédération offre chaque année la possibilité à toutes les sociétés de chasse adhérentes (287 sociétés communales, 8 sociétés intercommunales, 34 associations communales de chasse agréées, 6 associations de chasse maritime et 8 groupements d'intérêt cynégétique) de réaliser des aménagements favorables à la faune sauvage. Ainsi, les sociétés de chasse qui le souhaitent, peuvent procéder par girobroyage à des opérations de réouverture du milieu et de mise en place de cultures faunistiques sur ces parcelles.

Pour mener à bien ce dispositif, des techniciens fédéraux sont chargés de collecter les prévisions de mise en cultures (coordonnées des personnes, parcelles identifiées, surfaces concernées, type de cultures souhaitées et précédents cultureux).

Ils font des diagnostics de territoire et conseillent les personnes intéressées par le dispositif quand elles en font la demande afin d'argumenter le choix de la parcelle, de sa surface ou du type de cultures à implanter.

Au cours de l'été, une grande partie de leur temps est consacrée au contrôle des parcelles en place, ce qui nécessite de nombreux déplacements sur le terrain puisqu'il s'agit de vérifier la conformité des parcelles déclarées avec la culture mise en place.

Zones de refuge et de reproduction

Ces cultures ont des intérêts à la fois faunistiques et agronomiques. Elles permettent d'avoir un couvert végétal servant en même temps de refuge pour la faune sauvage, de zone de reproduction et de source de nourriture. Elles ont aussi pour but de maintenir accueillantes des parcelles récemment ouvertes et de limiter la fermeture du milieu et son homogénéisation.

Enfin, elles participent à la maîtrise des herbes indésirables pour l'exploitant agricole, à l'amélioration de la structure et de la fertilité des sols et à la réduction des risques d'érosion.

Dans ce contexte de déprise rurale, de développement des formations boisées et dans sa volonté d'agir en faveur de la petite faune sédentaire de plaine, la Fédération souhaite amplifier sa contribution à l'entretien des espaces naturels et ruraux et au maintien du potentiel agricole de la région, par la mise en place de cultures faunistiques par l'intermédiaire des sociétés de chasse du département.

A la Sainte Catherine tout bois prend racine



A Boujan-sur Libron, chasseurs, gardes, scolaires et élus locaux ont mis en application ce vieux dicton en plantant joyusement le 25 novembre des arbustes à baies

« C'est bon pour la nature en général et pour les oiseaux en particulier ». Ainsi s'exprimait Robert Sans, président du Syndicat des chasseurs et propriétaires de Boujan-sur-Libron, visiblement satisfait à l'issue de cette après-midi conviviale au cours de laquelle une centaine de petites mains vertes se sont activées à planter cotoneasters, pyracanthas, lauriers sauce et autres troènes qui forment une haie arbustive du meilleur effet.

Bien évidemment, les chasseurs locaux et les gardes avaient préalablement préparé le terrain et les élèves des classes de CP, CE et CM de l'école élémentaire Marcel Pagnol ont tous mis du cœur à l'ouvrage, aidés en cela par les élus locaux.

Pour terminer en beauté, on s'est tous lavé les mains et on a partagé un bon goûter.



*Philippe Rougeot,
Maire de Boujan-sur-Libron
a mis la main à la pâte*



*Joseph Mestre, président de l'ANCLATRA,
venu en voisin*



*Le dynamique président local, Robert Sans,
visiblement heureux*



*Premier adjoint de la commune, Hervé
Costa a également partici*

Elections en cascade

Les élections fédérales d'avril 2010 ont confirmé Jean-Pierre Gaillard à la présidence de notre Fédération.

Par la suite, il a été réélu en août 2010 à la présidence de la fédération régionale des chasseurs du Languedoc-Roussillon, puis il a succédé en septembre 2010 à Bernard Baudin à la présidence de la grande Région Midi-Méditerranée, lequel fut élu à la présidence de la Fédération Nationale des Chasseurs.

Biographie de Bernard Baudin



Né à Nice le 24 septembre 1943, le successeur de Charles-Henri de Ponchalon à la présidence de la Fédération Nationale des Chasseurs est retraité de l'éducation nationale où il a été longtemps directeur d'un établissement spécialisé.

Il a commencé sa vie publique comme conseiller municipal puis comme maire d'une petite commune de montagne des Alpes Maritimes, jusqu'en 2008.

Depuis, il est conseiller municipal à la maire de Nice et conseiller communautaire de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur. Parallèlement, il a été conseiller régional de 2004 à 2010.

Passionné de chasse,

Bernard Baudin a pris très jeune des responsabilités dans l'association cynégétique de son village de montagne. En 1988, il devient président de la fédération départementale des chasseurs des Alpes-Maritimes.

Il préside le regroupement des Fédérations Départementales des Chasseurs de la grande région Midi-Méditerranée. Fidèle à sa passion pour la chasse en montagne, il présidera aux destinées de l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne de 1992 à 2004.

Il est élu à deux reprises comme président de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de 2004 à 2009. En juillet 2010, il rentre pour la première fois au conseil d'Administration de la FNC. Il a été élu au premier tour de scrutin.

Réunions techniques

Dans l'agenda du président de la fédération, nous avons relevé en décembre 2010 sa participation à plusieurs réunions à Paris concernant le gibier d'eau, le lapin et le plan de maîtrise du sanglier ; autrement dit l'avenir des espèces et de leur chasse.

Etudes gibier d'eau



Bernard Martin

Lapins de reprise Espagne

Lapins d'été 14,50 euros



E-MAIL : bernardmartin30@orange.fr
Tél : 06 22 59 12 47

N°opérateur : 30 2003 01 Certificat de capacité A et B N°F72-117-40-115
 N°agrément DDAF 30241

Les études réalisées pendant 4 ans par l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF) sur la migration de retour des espèces gibier d'eau ont été transmises au ministère de l'Ecologie en novembre 2010.

La méthode, mise en œuvre avec le concours des services techniques des fédérations, consiste à utiliser un puissant radar, dont nous vous avons déjà présenté ici les performances inédites, pour quantifier les flux et caractériser les mouvements migratoires. Ce radar permet en effet d'enregistrer, de jour comme de nuit, les quantités d'oiseaux en vol, leurs altitudes, leurs vitesses et leurs orientations. Autant d'informations qui permettent de distinguer, à coup sûr, les flux migratoires des mouvements erratiques en hivernage.

Ces informations sont ensuite croisées avec celles obtenues par les stations bioacoustiques qui enregistrent le cri des oiseaux en vol. Plus de 500 heures d'enregistrement en quatre ans pour déterminer qualitativement et quantitativement les espèces en vol... et pour faire valider nos dates de chasse.

Sécurité à la chasse

La sécurité à la chasse est l'affaire de chacun et nous

devons sans cesse communiquer auprès de tous les chasseurs. Nous vous rappelons l'obligation réglementaire du port en battue d'un équipement vestimentaire de visualisation fluorescente significatif (cf. Schéma Départemental de Gestion de la Chasse dans l'Hérault). De même, toute arme de chasse ne peut être transportée à bord d'un véhicule que placée sous étui ou démontée, dans tous les cas l'arme devant être déchargée (cf. arrêté ministériel du 1er août 1986 modifié).

Etats Généraux de la Chasse

De profonds changements transforment la société française et son environnement. Ils conduisent les chasseurs de France à s'interroger sur l'avenir de leurs pratiques et de leurs structures.

Dans ce cadre, 20 ans après des Etats Généraux organisés à Strasbourg en 1990, les fédérations de chasseurs organisent en février 2011 une réflexion nationale sur l'avenir de la chasse, sa place dans la société et son rôle dans le développement durable.

Cette réflexion globale associera non seulement les structures cynégétiques, mais aussi les acteurs de la société civile, des intellectuels et des hommes politiques.

Tenderum, l'assistant de maturation

Une venaison toujours plus tendre et savoureuse

Tout droit venu de Suède, l'assistant de maturation est un nouveau produit, performant et innovant conçu pour aider le chasseurs et ses convives à profiter d'une venaison toujours plus tendre et savoureuse.

La plupart des chasseurs font suivre à leur gibier un temps de maturation mais toujours avec la difficulté d'estimer la durée de cette phase sans pouvoir maîtriser les variations de température, ni suivre la progression du processus.

L'assistant de maturation est constitué d'un petit boîtier, portable ou mural, qu'il suffit de placer à proximité de la venaison. Il capte la température toutes les 21 secondes, calcule l'évolution du taux de tendreté et indique le nombre de jours restants jusqu'à un attendrissement complet.

En respectant les règles d'hygiène liées au traitement de la venaison et en utilisant l'assistant de maturation, le chasseur gardera le contrôle sur le processus de maturation et saura combien de temps il doit attendre pour obtenir une viande plus tendre et plus savoureuse,

Modèle mural (45,00€)



pour la découper, la déguster ou la conditionner.

Très populaire en Suède, nul doute que ce nouveau matériel séduira les chasseurs soucieux de profiter pleinement de leur venaison. L'assistant de maturation convient aussi bien pour une carcasse entière que pour des parts de venaison, répondant ainsi aux besoins des chasses individuelles et en équipe où se pratique le partage du gibier.

Modèle portable (32,00€)



Renseignements et commandes auprès de Guy Vidal 06 45 22 64 60.
www.tenderum.com

Une nouvelle session de formation au brevet Grand Gibier

La chasse réclame de plus en plus de compétence et de responsabilité de la part de ses pratiquants. C'est dans cette optique que l'ADCGG34

(Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Hérault) organisera en 2011 une nouvelle session de formation au Brevet Grand Gibier.

Ce brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et, notamment, d'une expérience pratique dans le maniement des armes. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du brevet grand gibier.

Six soirées de cours et une sortie en forêt sont organisées. Seront abordés les connaissances des espèces, de la

forêt, les modes de chasse au grand gibier, la balistique et les armes, les chiens, la recherche au sang, les maladies du gibier, ainsi que la gestion des espèces et des territoires.

Le brevet grand gibier comporte une épreuve pratique éliminatoire sur cible fixe et sanglier courant (carabine ou arc). Une épreuve théorique avec des questions éliminatoires.

Une soirée de présentation sera organisée le vendredi 28 janvier 2011 à 18 heures, dans les locaux de la Maison des Associations, 8 allée des sports à Montagnac.

Vous pouvez aussi vous rendre sur le site de l'association <http://www.ancgg.org/ad34> où vous trouverez tous les renseignements sur l'organisation de ce brevet.



Contacts :

Joël ROUX 06 68 54 79 96
Didier RIPOLL 06 73 37 65 93

Recherche au sang du grand gibier blessé

Deux stages d'initiation et de perfectionnement à la conduite de chiens de rouge sont organisés par l'UNUCR en 2011

Tous les chasseurs de grand gibier doivent se sentir concernés par la recherche du grand gibier blessé. Malgré les efforts de formation dispensés les fédérations de chasseurs, par les associations de grand gibier, par les adjudicataires de chasse, il y aura toujours, hélas, la probabilité de blesser un animal, quelle que soit la qualité des armes employées, les performances du tireur et les modes de chasse pratiqués. De même, la route blessée de plus en plus d'animaux. Que faire alors dès l'instant qu'un animal blessé prolonge sa fuite et disparaît dans la nature ?



Joël Roux, Délégué départemental UNUCR

C'est pour répondre à cette question cruciale qui en cache beaucoup d'autres que l'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge (UNUCR) organisera du 15 au 17 avril 2011 à Mézières en Brenne (Indre) et du 24 au 26 juin 2011 à Nancy-Velaine (Moselle) des stages à l'intention des chasseurs de grand gibier.

En 2010, 137 stagiaires originaires de 48 départements mais aussi de Belgique, de Suisse et du Luxembourg ont assisté à ces stages. Leurs critiques positives sont un encouragement à persévérer.

La recherche du grand gibier blessé n'est pas l'apanage d'un mode de chasse, d'une région, d'une race de chiens ; elle est le devoir de tout chasseur de grand gibier et, à ce jour, l'on n'a encore rien trouvé de plus efficace qu'un chien spécialement éduqué.

Futurs conducteurs, venez apprendre les principes de base préalables à tout travail d'éducation du chiot. Chasseurs, venez apprendre à adopter un autre comportement après le tir.

Cette discipline relève d'un haut niveau de formation. C'est pourquoi nous

avons fait appel pour ces stages à une vingtaine de conducteurs chevronnés qui traiteront des sujets suivants :

- Comportement du chasseur
- Choix et éducation du chiot
- Différentes races utilisées
- Aptitudes requises
- Indices de tir et de blessure
- Pratiques de recherche
- Balistique
- Législation, etc.

Quelques heures sur le terrain seront consacrées à l'étude des indices de tir et de blessures et aux démonstrations de poses de pistes de travail. Il ne s'agit pas de stages d'entraînement des chiens. Ce travail sera ensuite réalisé dans les départements sous l'organisation des délégués départementaux UNUCR.

Les participants peuvent être logés sur place, hébergement et restauration favorisant une convivialité propice aux échanges.

Demandes de renseignements et inscriptions : François Magnien - 18, rue de la Louvière - 55100 Haudainville.

AFACCC : nouveau bureau et concours de meutes

Suite à l'assemblée générale de l'AFACCC 34 qui c'est tenue le dimanche 13 Juin 2010 et à la démission de son président Jean PAULET ainsi qu'une partie du conseil d'administration, voici la nouvelle composition de celui-ci :

Président : ALLIES Christian

Vice-président : PEGURIER Jacques

Trésorier : VINCHES Bernard

Secrétaire : JALABERT Ludovic

Membres du bureau :

VIDAL Guillaume,
AGUSSOL Jean-Paul,
FABRE Didier,
BOUSQUET Alain,
DAVID Rodolphe,
FABRE Francis,
VIDAL Francis.

Les dates des épreuves de meutes organisées par l'AFACCC 34 en 2011 sont les suivantes :

- **Lapin :** samedi 12 février 2011 à Boujan-sur-Libron - Renseignements et inscriptions : SANS Robert 04 67 30 26 10.

- **Lièvre :** samedi 12 et dimanche 13 mars 2011 à Saint-Martin-de-Londres - Renseignements et inscriptions : MARCEROU Cyril 06 10 22 70 10.

- **Sanglier :** samedi 26 et dimanche 27 février 2011 à Faugères - Renseignements et inscriptions : FABRE Didier 06 24 83 87 68.

- **Sanglier :** samedi 19 et dimanche 20 mars 2011 à Ganges - Renseignements et inscriptions : BOUGETTE Olivier 06 84 35 88 88.

Les brevets 2011 de la Société Centrale Canine

5 et 6 février 2011 : Brevet de chasse sur lapin à Vendémian organisé par le Club du Fauve de Bretagne - Responsable : CAZALS Franck 06 32 41 77 40.

25-26 et 27 février 2011 : Brevet de chasse sur sanglier à Riols organisé par le Club du Fauve de Bretagne

**Responsable : Joël VIDAL
tél : 04 67 36 23 75.**

Belle récompense pour un élevage amateur de notre département

Doc, terrier de chasse Allemand appartenant à David Benoit a obtenu le titre de **Champion de France 2010** avec les qualificatifs **CACS-CACIB**.

Canétois de naissance, David Benoit est un passionné de chasse et de cynophilie depuis près de 20 ans. Après de nombreuses sélections tant sur le travail que sur le standard de la race, aujourd'hui il est répertorié éleveur amateur de terrier de chasse allemand (jagdterrier) et de cursinu (chien corse) sous l'affixe « de las Sesteriades ».

Des résultats prometteurs en expositions canines nationales et internationales dans le sud de la France, telles que Millau, Perpignan, Montpellier, etc, avec 2 sujets jagdterriers mâles, l'ont conforté dans sa décision de se rendre à l'exposition canine du championnat de France à Paris Nord Villepinte le 30 juillet 2010.

Il y a présenté Eros, un terrier de chasse Allemand mâle de 15 mois (poil dur) et Doc, terrier de chasse Allemand mâle de 2 ans (poil lisse).

Quarante cinq terriers de chasse Allemands, mâles et femelles, de toute la France, issus d'élevages amateurs et professionnels, ont concouru pour l'obtention du titre de champion de France de conformité au standard et de conformité international de beauté.

Ces 2 titres, le CACS et le CACIB, concernait 7000 chiens de toutes races exposés sur 2 jours. Notons, qu'en 2009, aucun terrier de chasse Allemand inscrit ne s'est vu attribué le titre de Champion de France.

Cette année, l'épreuve était jugée par M. Médard-Ringuet pour qui la partie n'a pas été simple. Il a dû départager de nombreux beaux sujets parmi les 45.

Eros est sorti 1er excellent de la classe intermédiaire mâle tandis que Doc est sorti 1er excellent de la classe ouverte mâle.

"Le qualificatif 1er Excellent donne le droit d'accès à la finale mâle des classes intermédiaire, ouverte, travail et champion" précise David.



Eros et Doc étaient donc en concurrence parmi les 4 mâles finalistes de la race. Le juge a ainsi décerné le titre de Champion de France 2010 à Doc des Côteaux de Porte Teny de David avec les qualificatifs CACS-CACIB.

« Cela représente l'aboutissement de plusieurs années de travail. Je savais que j'allais avoir du monde auprès de moi, des professionnels, du beau monde. Au niveau national il n'y a pas de titre plus important, ce qui veut dire que Doc est arrivé au niveau de la perfection. Sur les 4 chiens finalistes, toutes classes confondues, il y en a 2 qui m'appartiennent et Doc qui a remporté le titre ! C'est très émouvant d'arriver à ce résultat ! ».

Désormais, une seule épreuve de travail manque au palmarès de Doc pour obtenir également le titre de champion



de France de travail. Dans l'avenir, David prévoit un prélèvement de paillettes (semences génétiques) pour perdurer sa progéniture. Une belle récompense pour les chiens et leur maître et un avenir prometteur pour l'élevage.

Elevage de las Sesteriades - David Benoit - 95, chemin de la Lergue 34800 Canet 06.19.94.79.58 benoit-david@neuf.fr

Le déclassement des infractions de chasse

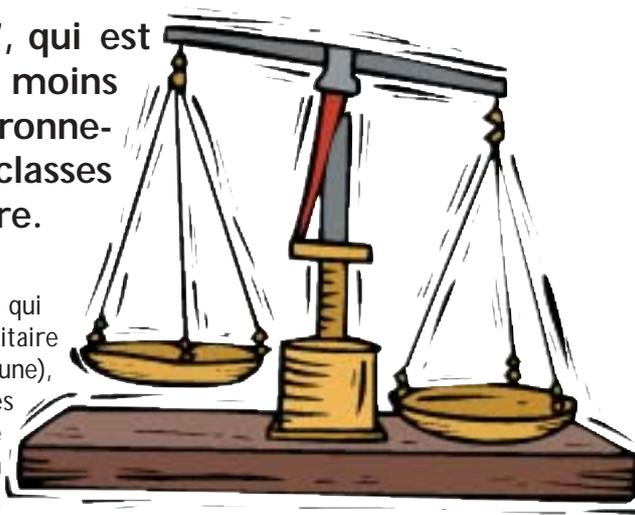
Depuis le Décret n°2007-533 du 6 avril 2007, qui est venu alléger les peines pour les infractions les moins graves (par modification du code de l'environnement) les infractions des quatre premières classes relèvent de la procédure de l'amende forfaitaire.

En clair ; certains PV, au lieu d'être suivis d'une convocation devant le tribunal, sont simplement sanctionnés par le paiement d'un timbre amende, comme les infractions routières bénignes.

C'est ainsi que plusieurs infractions ont été déclassées, comme les infractions relatives au piégeage, l'usage de sources lumineuses pour éclairer le gibier, les dispositions relatives à l'usage des appelants, etc... Ce Décret a également défini de nouvelles incriminations, dans le but de réprimer certains manquements pour lesquels il n'existait aucune sanction, comme le non-respect d'un plan de gestion cynégétique ou l'absence de marquage de gibier pour lequel est prévu est un bouton.

Les infractions déclassées ou créées par ce Décret de 2007, relèvent désormais toutes l'amende forfaitaire. A noter qu'avant 2007, à l'exception des cas de non port de permis, assurance et validation, toutes les infractions étaient des contraventions de la 5^e classe (passible d'une peine allant jusqu'à 1500 euros d'amende). C'est donc un allègement des peines qui est s'est produit. A partir de la 1^{ère} et jusqu'à la 4^{ème} classe ces contraventions sont soumises au régime simplifié du timbre-amende. Le régime est le même que celui des infractions au code de la route, l'amende forfaitaire est majorée si elle n'est pas réglée dans les 45 jours. Par exemple, une amende de 4^{ème} classe à 135 euros passe à 375 euros après ce délai. Plus récemment, le Décret n°2010-707 du 29 juin 2010 est venu modifier le code de l'environnement en prévoyant de nouvelles infractions relevant de la procédure de l'amende forfaitaire, notamment celles ayant trait au non respect des dispositions du SDGC relatives à l'agraineage, à la chasse du gibier d'eau à l'agraineage, aux lâchers de gibier et à la sécurité. Citons pour mémoire

quelques unes des infractions qui relèvent de l'amende forfaitaire depuis le 06 avril 2007 (en jaune), ainsi que certaines nouvelles infractions instituées par le décret du 29 juin 2010 qui en dépendent également (en bleu).



Quelques exemples

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe (11 euros, montant prévu par la TA).

Le fait de chasser sans être porteur d'un permis de chasser valable accompagné du document de validation de ce permis de chasser et de l'attestation de souscription d'assurance de son titulaire.

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3^e classe (68 euros) :

Le fait de ne pas tenir à jour le carnet de prélèvement, de contrevenir aux dispositions fixant les modalités de contrôle de l'exécution des plans de chasse individuels, de ne pas communiquer le nombre d'animaux prélevés en application du plan de chasse individuel à la fédération départementale ou inter-départementale des chasseurs, de ne pas avoir prévenu la gendarmerie avant d'emporter un grand gibier victime d'une collision

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^e classe (135 euros) :

Le fait de contrevenir aux arrêtés réglementant le report de la date de broyage et de fauchage de la jachère de tous terrains à usage agricole, de contrevenir aux arrêtés réglementant l'emploi des chiens pour la chasse, la divagation des chiens, les entraînements, concours et épreuves de chiens de chasse, ou encore de contrevenir aux dispositions réglementaires prises pour favoriser la protection du gibier et le repeuplement au sein des réserves de chasse et de faune sauvage. Quatrième classe encore pour le transport d'une arme dans un véhicule sans que cette dernière ne soit déchargée, démontée et/ou placée sous étui ou encore pour usage de munitions interdites en zone humide (plomb)

Demeurent en revanche comme infractions de 5^{ème} classe

Sont punies de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^e classe (1.500 euros au plus), certaines infractions relatives aux territoires de chasse (terrain d'autrui, réserves de chasse), à la réglementation des permis de chasser, des autorisations de chasser accompagné et des autorisations de chasse maritime. Enfin, les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement dans les conditions prévues par l'article 121-2 du Code pénal. Les peines encourues

sont l'amende et la confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction, ou de la chose qui en est le produit.

Les personnes physiques encourrent des peines complémentaires telles que la suspension du permis de conduire, l'interdiction de détenir une arme soumise à autorisation ; la confiscation ou le retrait du permis de chasser, ou encore, la confiscation de la chose ayant servi à commettre l'infraction.

CONVOCAATION

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que l'Assemblée Générale Annuelle des Chasseurs de l'Hérault se tiendra le samedi 16 avril 2011 à la salle de l'Aire à Frontignan à 9h30.

ORDRE DU JOUR STATUTAIRE (art. 11)

- * Rapport du Président sur la gestion du conseil d'administration, la situation morale et les activités de la fédération,
 - * Rapport de gestion du trésorier,
 - * Rapport du commissaire aux comptes (Européenne d'Expertise),
 - * Approbation des comptes de l'exercice et du budget de l'exercice suivant, affectation des résultats,
 - * Vote du montant des cotisations et des participations financières du plan de chasse,
 - * Questions écrites.
- Seront également inscrits à l'ordre du jour :**
- * Propositions des dates d'ouverture et de fermeture,
 - * Liste des médaillés,
 - * Questions diverses.

CONDITIONS DE PARTICIPATION (art. 3 et 11 des statuts)

L'assemblée générale comprend tous les membres de la fédération ayant versé leur cotisation pour la saison en cours, qu'ils soient affiliés en tant que titulaires du permis de chasser ou détenteurs d'un droit de chasse.

Chaque titulaire du permis de chasser, adhérent à la fédération, dispose d'une voix. Il peut donner procuration par écrit à un autre adhérent.

Un titulaire du permis de chasser, adhérent à ce titre à la fédération, qui n'est ni titulaire d'un droit de chasse, ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département ne peut détenir plus de 10 pouvoirs (art. 2 du règlement intérieur).

Chaque titulaire de droits de chasse dans le département, adhérent à la fédération, dispose d'une voix par 50 hectares ou tranche de 50 hectares jusqu'à un maximum de 2 500 hectares. Il peut déléguer ses voix par écrit à un autre adhérent. Il appartient au représentant légal d'un territoire de justifier de ses droits de chasse vingt jours avant l'assemblée générale.

Les adhérents de la fédération, qui disposent de pouvoirs en vue de l'assemblée générale doivent, vingt jours avant la date de celle-ci, adresser à la fédération la liste nominative des droits de vote dont ils disposent, soit **au plus tard le 25 mars 2011, date limite impérative.**

Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente (soit 251 voix).

Conformément au règlement intérieur, les chasseurs individuels qui souhaitent participer aux travaux de l'assemblée générale doivent s'inscrire vingt jours avant, soit **au plus tard le 25 mars 2011, date limite impérative.**

Vous devrez vous présenter à l'assemblée générale avec votre permis de chasser validé.

Le rapport annuel et les comptes sont mis à disposition de tous les membres de la fédération à son siège social.

QUESTIONS ÉCRITES (art. 11 des statuts)

Pour qu'une question écrite soit inscrite à l'ordre du jour de la séance de l'Assemblée Générale, elle doit être présentée :

- * soit par le Conseil d'Administration,
- * soit par au moins 50 adhérents à la fédération départementale des chasseurs pour la saison cynégétique écoulée,

Elle doit être adressée par écrit ET reçue au secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault, Parc d'Activités " la Peyrière " - 11 rue Robert Schuman - 34433 St Jean de Védas Cedex, **AU PLUS TARD LE 25 MARS 2011, date limite impérative.**"



Field TRADING CYNEGETIQUE

RD 612 ch. des Tristourets 34420 Portiragnes
Tél : 04 67 90 95 80 - Fax : 09 71 70 31 03

Clôtures électriques grand et petit gibier
Cages et pièges homologués
Aménagement de territoires

Agrainoirs simples et automatiques, Semences faunistiques, Crud amoniac, Goudrons, Sels, Matériel de capture pour fourrières et piègeurs

Perdreau, lapin, palombe trois recettes originales

Perdreau au chou

Pour 4 personnes :

2 perdreaux, 3 cuil. à soupe d'huile, 1 bouquet garni, 1 cuil. à soupe de coulis de tomate, 1 piment rouge, 1 chou vert, 5 gousses d'ail, sel, poivre.

Plumer, vider et flamber les perdreaux, les découper en quatre et les faire revenir dans une cocotte avec l'huile.

Ajouter le coulis le piment, le bouquet garni, l'ail pelé et écrasé. Saler, poivrer, ajouter un peu d'eau et commencer la cuisson à feu doux.

Laver et couper le chou. Le faire blanchir dans de l'eau salée. L'égoutter et le mettre dans la cocotte avec les perdreaux. Laisser cuire à feu moyen pendant une vingtaine de minute.

Présenter dans un plat creux de chou et installer les parts de perdreaux par-dessus arrosées de leur jus.

Il ne manque pas de recettes du gibier pour satisfaire les gourmets. En voici trois faciles à cuisiner avec nos petits gibiers favoris.

Lapin de garenne aux noix

Pour 4 personnes :

un lapin de garenne, 60 cerneaux de noix, 2 gousses d'ail, 1 bouquet de persil, 4 cuil. A soupe d'huile ou de graisse de porc, 1 verre de vin blanc sec, sel, poivre.

Découper le lapin en morceaux. Piler grossièrement les cerneaux de noix au mortier.

Faire chauffer l'huile ou la graisse de porc dans une cocotte et y mettre les morceaux de lapin à revenir.

Réduire le feu et retirer le foie. Ajouter les noix, mouiller avec le vin blanc et autant d'eau.

Eplucher les gousses d'ail, les hacher avec le persil et le foie.

Verser dans la cocotte et laisser cuire 40 minutes avant de servir.

Potage de palombes

Pour 4 personnes :

2 palombes, 1 poireau, 2 carottes, 2 gousses d'ail, 1 branche de céleri, thym, laurier, 1 cuil. à soupe de coulis de tomate, vermicelles, sel.

Nettoyer et brider les palombes. Les mettre dans une cocotte et les recouvrir d'eau. Ajouter les carottes, le poireau et le céleri épluchés et coupés en morceaux, ainsi que le coulis, le thym, le laurier et l'ail. Saler.

Porter à ébullition et faire cuire à feu doux durant 3à minutes environ.

La cuisson terminée, retirer les palombes qui seront servies à part. Mettre dans le bouillon trois bonnes poignées de vermicelles fins.

Laisser cuire 2 à 3 minutes et servir.

Le Grand Livre Hachette de la chasse

Cet ouvrage de Yves le Floch Soye, Michel Durchon et Yves Ferrand propose de vivre les plaisirs jamais banals vécus par le chasseur dont les sens (savoir inné) associés à la connaissance (savoir acquis) donnent la satisfaction d'être en harmonie avec la nature, source d'épanouissement.

Au sommaire de ce Grand Livre Hachette de la chasse, la connaissance du gibier, le chasseur et son chien, les armes de chasse, tous les gibiers avec leurs modes de chasse, la régulation des prédateurs, les tenues et accessoires de chasse, ainsi qu'une présentation de l'organisation de la chasse en France.

Un ouvrage relié, 224 pages, format 29 x 23 cm, plus de 400 photos, cartes, dessins...
Editions : Hachette pratique



Le Petit Dictionnaire du français ensoleillé

Vous savez peut-être qu'il n'est pas agréable d'être esquivé dans l'autobus aux heures de pointe, et que celui à qui on écrase les artels peut se mettre à rouméguer.

Mots occitans plus ou moins francisés, mots français transformés par l'usage, expressions purement locales, gaillardises méridionales, vocabulaire de la ferme, de la chasse, de la vie de tous les jours... Voici de quoi aider ceux qui parlent pointu à comprendre et à apprécier pleinement ce qui se dit au comptoir, au boulodrome ou au marché...

Le gangeois René Paloc est l'auteur de ce Dictionnaire du français ensoleillé. Il ne prétend pas faire œuvre de linguiste car l'orthographe n'est pas toujours fixée, et les usages parfois changeants.

Avec ce nouvel ouvrage, il veut seulement nous faire partager le parler des gens d'ici, le sien. Chaque vocable est illustré d'un ou plusieurs exemples savoureux, où l'on entend chanter l'accent, avec l'origine probable ou possible du mot (occitane, latine, grecque, voire phénicienne ou autre). Un vrai plaisir de savoir et de découverte, sans prétention...

Ouvrage édité par les Nouvelles Presses du Languedoc. www.npl-editeur.fr





Faune sauvage

Des clés pour bien gérer

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
www.oncfs.gouv.fr

Des articles et des dossiers ...

Fruit des études et des recherches de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, le **magazine Faune sauvage** offre à ses lecteurs des conseils pratiques pour améliorer la gestion des espèces et l'aménagement des territoires. Dans chaque numéro, des informations utiles pour les gestionnaires cynégétiques, des sujets de découverte pour les passionnés de nature !

dans chaque numéro, des informations inédites !

Abonnez-vous !

Des fiches techniques, des bilans et des analyses ...

Abonnement et règlement à adresser à : Office national de la chasse et de la faune sauvage
85 bis avenue de Wagram - 75017 Paris cedex 16 - BP 236 - 75822 Paris Cedex 17 - Tél : 01 44 15 17 06 - Fax : 01 47 63 79 13

Nom : _____

Prénom : _____

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

Nom de téléphone : _____ Email : _____

Tarif (montant compris TVA pour tous montants (gestion individualisée))

Uniquement en espèces :

- particuliers, entreprises et organismes (libres) 30,00 € TTC
- étudiants, adhérents à une association de gestion chasses leur justificatif 20,50 € TTC

Autres pays hors de l'Union européenne :

- particuliers et organismes divers 33,00 € (hors de TVA)
- étudiants leur présentation du certificat de scolarité 22,50 € (hors de TVA)

Règlement par :

Chèque bancaire ou postal Virement bancaire

À l'ordre de l'agent comptable de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
BAN : FR6 1007 1160 0000 0010 0427 8186

Débit autorisé sans facture

Fait le : _____ Signature : _____

Les adhésions sont acceptées sans aucune limite de durée. Les adhésions sont renouvelées automatiquement à moins que l'adhésionnaire ne s'oppose par écrit au moins un mois avant l'expiration de celle-ci.

La sieste du furet

Dans le midi de la France, la préparation d'un terrain à la culture de la vigne, était autrefois un véritable travail de romain. En effet, il fallait, avant de pouvoir planter, trouver cette maudite terre qui se cachait sous le rocher, pour cela, il était nécessaire de labourer très, très profondément, avec d'énormes charrues, puis, enlever les pierres que le soc avait arrachées.

Le deuxième problème qui se posait au vigneron était le stockage de toutes ces pierres, il y en avait tellement ! Elles étaient surtout utilisées dans la construction des murs de soutènement pour les vignes en terrasse. Une autre solution consistait à bâtir avec celles-ci une murette autour du terrain à planter, mais cela suffisait rarement. Les vigneron eurent donc l'idée de construire à proximité de leurs vignes des sortes de cabanes en pierres dont l'architecture rappelle celle des igloos, des abris qui reçurent plus tard un très joli nom : " les capitelles "

Si vous vous promenez dans la garrigue languedocienne, vous ne pourrez pas les manquer, des circuits touristiques sont même organisés autour d'elles. Certaines sont fort belles, d'autres, hélas de plus en plus nombreuses, sont



en ruine : la vigne est redescendue dans la plaine, et la nature a repris ses droits. C'est aujourd'hui le maquis de chênes verts qui les a envahies, et leurs ruines ne sont plus fouillées que par les sangliers, mais dans les années cinquante elles étaient entourées de garrigue, la science n'avait pas encore inventé la myxomatose, et les lapins pullulaient. Les capitelles et les murettes attenantes se voyaient transformées en véritables **H L M** pour jeannots de garrigue.

Dans ce petit village du Haut Minervois, les capitelles en ruine plus ou moins avancée sont nombreuses aux alentours des vignes, notamment dans le lieu-dit " Roque-Rouquier " ou elles étaient devenues à cette époque de magnifiques garennes abondamment fréquentées.

Elles faisaient le bonheur des chasseurs, le lapin étant alors le "fond de chasse " des Nemrod du pays. Les vigneron étant pratiquement tous chasseurs,

et, tant que l'appétit des lapins ne mettait pas trop en péril les pieds de vigne, ils étaient largement tolérés ; en effet une bonne part d'entre eux finissait soit grillés sur la braise, soit, pour les plus gros, en civet, aux oignons ou en rillettes....

Une année, pourtant, les vigneron commencèrent de se fâcher. En effet, la météo avait été idéale pour la reproduction, les habituelles grosses pluies de printemps, qui noyaient souvent les terriers, n'avaient pas eu lieu, et le seuil de tolérance avait été largement dépassé. Les lapins se régalaient des jeunes ceps, et les dégâts qu'ils faisaient sur les vignes devenaient alarmants : une expédition punitive s'imposait.

Six amis chasseurs, tous propriétaires d'un lopin de terre sur ce site, décidèrent donc de s'y retrouver un matin avec leurs chiens pour une mémorable battue au lapin sur les garennes de Roque-Rouquier .

Au jour dit, cinq d'entre eux, au lever du jour, se rendirent à pas de loup, sans mot dire, auprès des différentes entrées connues de la garenne, leurs poches pleines de cartouches dispersantes et autres croisillons. Le sixième, Raymond, possédait deux beagles, des chiennes " extra pour le lapin " nommées Alerte et Friquette, qu'il lâcha à quelques distances des capitelles. Les



deux bêtes ne faillirent pas à leur réputation, et commencèrent à ratisser le terrain consciencieusement, le résultat de leur quête fut quasi immédiat : des aboiements furieux commencèrent de se faire entendre, et les premiers lagomorphes affolés commencèrent une retraite précipitée vers leurs pénates. Il en arriva de partout, nos cinq Nemrod leur ayant organisé un sacré comité d'accueil, la pétarade commença. Les coups de feu partirent de tous les coins de la garenne, certains lapins roulaient au sol avant de pouvoir s'engouffrer dans le trou salvateur, mais l'immense majorité d'entre eux arrivaient à sauver leur vie ; Raymond remit alors ses chiennes au travail et la chasse reprit, une deuxième salve de croisillons ne tarda pas à crépiter.

En fin de matinée, les gibecières étaient garnies par près de trois douzaines de lapins. Nos "lapiniers", tout fiers, décidèrent de rentrer. Ils firent une arrivée remarquée au village, Raymond, heureux du travail de ses chiennes, décida de fêter ça, et emmena tout le monde chez lui. En ces temps là, les frigo n'existaient pas, mais la fraîcheur du puits faisait l'affaire : Au bout d'une longue corde, un panier, garni de quelques bouteilles de grenache ou de muscat, attendait... Pendant que les lapereaux grillaient sur de la braise de cep de vigne, c'est en buvant l'apéritif que nos amis décidèrent, dans l'euphorie, de retourner après le repas sur les capitelles de Roque-Rouquier, avec un furet, afin de faire sortir de leurs trous quelques lapins supplémentaires.

Quelques heures plus tard, après avoir ingurgité force lapereaux et bons vins du pays, les six énergumènes repartirent donc vers Roque-Rouquier de fort bonne humeur. Les chiennes Alerte et Friquette avaient été laissées au chenil pour un repos bien mérité. Henry, qui portait le furet dans sa boîte, avait été chargé de le lâcher sur un des trous. Ils prirent donc tous position autour de la garenne, sensiblement aux mêmes endroits que le matin, les lapins étant a priori sensés accomplir le même trajet, mais en sens inverse. Les six "Tartarin" se mirent en attente, attentifs à tous les bruits qui pourraient venir de l'intérieur de la capitelle, notamment à celui du petit grelot qu'Henry avait installé

au cou du furet. Leur guet commença sous le soleil de l'après-midi, et le chant des dernières cigales de l'été, les minutes commencèrent de s'égrener... Au bout de quelques instants, Jules, trouvant le temps long, se demanda si le furet n'avait pas attrapé un lapin blessé, et en fit la remarque voix haute, les autres qui eux aussi commençaient de perdre patience, lui répondirent que c'était en effet une hypothèse plausible. L'attente continua, interminable. Un autre, regardant sa montre émit l'opinion que le furet, ayant mangé le lapin, devait le digérer en faisant une bonne sieste : les hommes, sans se consulter, posèrent leurs fusils, s'assirent à leur poste et en firent de même ! Nul ne sait si c'est à cause du soleil ou du grenache, mais à défaut de grelot on commença d'entendre des ronflements sonores autour de la garenne. Une bonne partie de l'après-midi passa ainsi....

Le soleil avait commencé de descendre sur l'horizon lorsque Henry se réveilla en sursaut, pour constater que rien ne bougeait. Perdant patience, il pianota nerveusement sur la boîte du furet en maudissant la pauvre bête. Quelques instants plus tard, on entendit le son d'un grelot, il fut debout d'un bond et siffla pour avertir ses amis. Son coup de sifflet eut le même effet que l'ordre de branle-bas de combat sur un vaisseau de guerre : dans la seconde tout le monde fut en position de tir. « Hé bé !, Ce n'était pas trop tôt » dit l'un, « il est fainéant comme une couleuvre, ton furet » dit l'autre, « si tu le nourrissais mieux, il ne se bâfrerait pas de gibier quand tu le lâches » ajouta le dernier.

Henry s'était lui aussi préparé à faire feu, il entendait toujours le grelot, celui-ci sonnait de plus en plus fort, soudain il

posa son regard sur la boîte à ses pieds, et fut pris d'un affreux doute : « et si j'avais oublié de le sortir ? » se dit-il. Il s'approcha silencieusement et, avec précaution, regarda à l'intérieur : le furet était bien là, bouillant de l'envie de se dégourdir enfin les pattes après sa sieste forcée. Henry, tout penaud, sans un bruit, afin que nul ne devine sa manœuvre, prit le furet précautionneusement et le mit au trou :

Après un retard de plus de deux heures, la fusillade allait enfin pouvoir commencer !!!

Henry se jura de ne plus jamais boire de grenache avant d'aller "fureter", et c'est longtemps, longtemps plus tard, qu'il avouera son étourderie.

Joël LANNES

D'après un récit d'Emile FOURES.



La Région et les chasseurs, au cœur de la **biodiversité**



- La Région favorise la biodiversité, tout en luttant contre les friches, soit près de 23 000 ha sur l'ensemble du territoire ;
- La Région aide à l'aménagement des écoles de chasse départementales, afin de développer la pédagogie et la prévention auprès des chasseurs, pour une utilisation partagée de l'espace rural.